

Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Commune de Saint-André-de-Sangonis

Communauté de Communes Vallée de l'Hérault

Pays Cœur d'Hérault

Contrat Cadre

2019 / 2021



Entre,

- Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente
- La Commune de Saint-André-de-Sangonis, représentée par M. Jean-Pierre GABAUDAN, Maire
- La Communauté de Communes de Vallée de l'Hérault, représentée par M. Louis VILLARET, Président
- Le Pays Cœur d'Hérault, représenté par M. Louis VILLARET, Président
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault, représentée par M. André DELJARRY, Président
- La Caisse des Dépôts et Consignations Occitanie, représentée par M. Thierry RAVOT, Directeur Régional

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

Vu les délibérations N°2017/AP-JUIN/09 et N°CP/2017-DEC/11.21 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée du 30 juin 2017 et de la Commission Permanente du 15 décembre 2017, relatives à la mise en œuvre de la nouvelle génération des politiques contractuelles territoriales pour la période 2018 / 2021,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée du XX avril 2019 approuvant le Contrat Cadre Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée de la Commune de Saint André de Sangonis,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Saint-André-de-Sangonis en date du XXX

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Vallée de l'Hérault en date du XXX

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat de Développement Local (SYDEL) du Pays Cœur d'Hérault en date du XXX

Vu la délibération de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault, en date du

Vu la délibération de la Caisse des Dépôts et Consignations

Il est convenu ce qui suit :

Table des matières

Préambule :	4
Article 1 : Objet.....	5
Article 2 : Contexte et enjeux.....	6
Présentation de la commune de Saint-André-de-Sangonis et de son territoire.....	6
Saint André de Sangonis : des influences territoriales extérieures marquées	6
Saint André de Sangonis: une ville carrefour des voies, inscrite dans le paysage viticole de la haute vallée de l'Hérault.....	7
Saint André de Sangonis : un village à la dynamique démographique soutenue et à la production de logements ancienne	8
Saint André de Sangonis est un pôle secondaire du SCoT Pays Cœur d'Hérault.....	8
Saint André de Sangonis : une ville connectée aux réseaux de communication structurants	9
Saint André : les réflexions en cours en matière de reconquête urbaine	9
Saint André de Sangonis : une commune agricole et viticole du Cœur d'Hérault.....	10
Saint André de Sangonis : une activité économique périphérique et de centre ville en développement	10
Saint André de Sangonis : une ville polarisante par ses équipements et par la dynamique de ses associations et festivités	10
Liste des polarités propres à Saint-André-de-Sangonis	12
Synthèse du diagnostic.....	13
Les enjeux	15
Article 3 : la stratégie de développement et de valorisation	16
Article 4 : Le Projet de développement et de valorisation	18
Article 5 : Le Programme Opérationnel pluriannuel 2018 – 2021.....	20
Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :	58
- Du territoire communautaire de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault ..	58
- Du territoire de projet du Pays Cœur d'Hérault	58
Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région.....	59
Article 8 : Modalités d'intervention et contributions de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault	59
Article 9 : Contributions et modalités d'intervention du Pays Cœur d'Hérault	60
Article 10: Autres contributions.....	61
Article 11 : Gouvernance.....	61
Article 12 : Durée	62

Préambule :

La structuration territoriale de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée se caractérise par une forte majorité de communes de très petite taille :

- 2 751 des 4 488 communes de notre région comptent moins de 500 habitants, ce qui représente 61 % des communes contre 55 % au niveau national,
- 3 475 communes ont moins de 1 000 habitants (77 % des communes),
- seulement 77 communes ont plus de 10 000 habitants.

2109 communes représentant 1,13 million d'habitants sont situées en zones de massifs (47 % des communes de la région) ; parmi elles, 1612 communes totalisant plus de 800 000 habitants sont situées en zones de montagne.

Selon les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2017, notre région compte désormais 137 Communautés de Communes contre 264 en 2016.

Sur la base de la nomenclature définie par l'INSEE, notre région est constituée de 215 bassins de vie dont 167 bassins de vie ruraux.

Chacun d'eux comprend une « ville-centre » qui assure une fonction de centralité au service de la population de son bassin de vie ainsi que des communes qui peuvent également remplir la fonction de pôle de services de proximité.

En ce qui concerne plus particulièrement les bassins de vie ruraux, ces communes (Villes-centres et Communes/ Pôle de Services) doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

Par ailleurs, les communes rurales ou péri-urbaines ont besoin d'agir pour l'attractivité de leurs territoires en valorisant leur cadre de vie, le logement, leurs espaces publics, leur patrimoine,...

Pour leur développement économique, elles doivent également être en capacité d'apporter des réponses adaptées aux nouveaux besoins des entreprises : qualité des infrastructures d'accueil, Très Haut Débit,...

De par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »,

Cette nouvelle politique :

- vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement,
- s'inscrit dans les Contrats de Plan Etat-Région 2015/2020 des ex régions Languedoc Roussillon (*thématique 8.1 « équilibre territorial »*) et Midi Pyrénées (Article 28.2 « *soutenir les fonctions de centralité* »),
- est ciblée :
 - en direction des communes « villes centres » des bassins de vie ruraux tels que définis par l'INSEE,
 - vers les communes « Pôles de services » de plus de 1 500 habitants, qui, par leur offre de services (équipements, commerces,...) remplissent également une fonction de centralité en terme d'offres de services aux populations d'un bassin de vie,
 - enfin, vers les communes « Pôles de services » de moins de 1 500 habitants qui remplissent aussi un rôle pivot en termes de services dans les territoires de faible densité démographique de notre région (ancien chefs-lieux de canton).

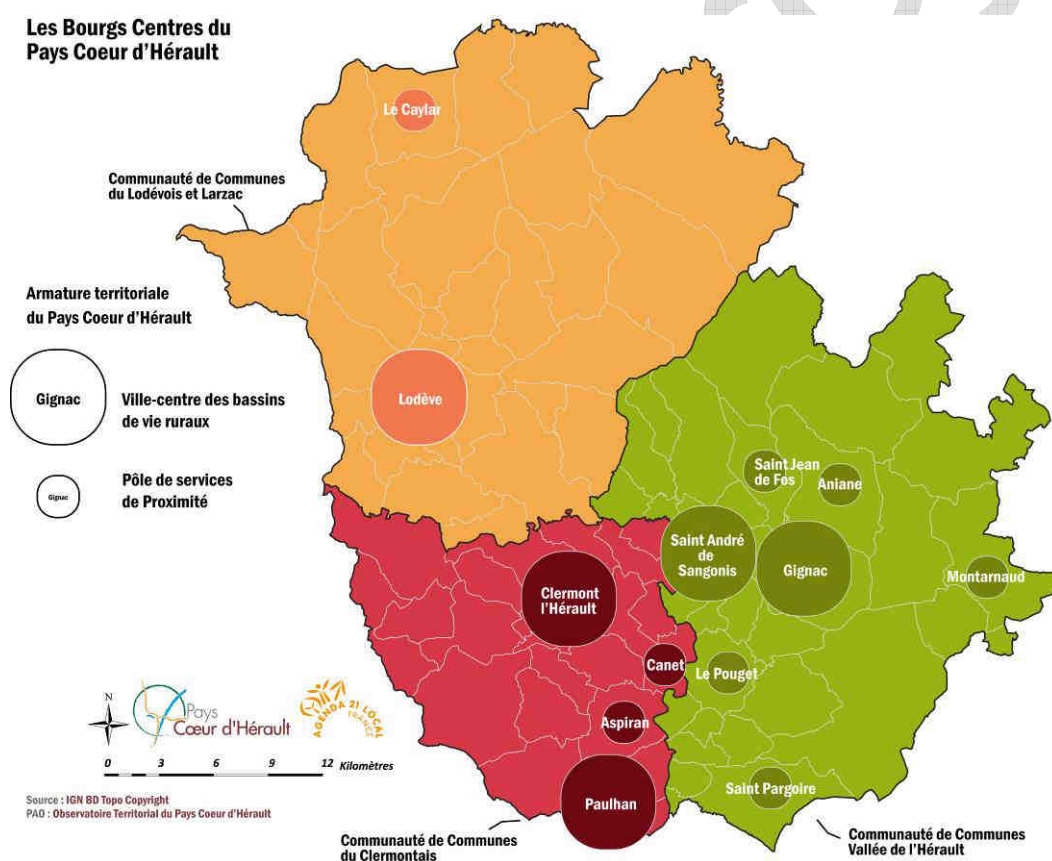
Article 1 : Objet

Le présent contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, la Commune de Saint-André-de-Sangonis, la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault et le Pays Cœur d'Hérault en y associant la Caisse des Dépôts et Consignations, la CCI de l'Hérault, le département de l'Hérault, les services de l'Etat, le CAUE et l'EPF.

Il a également pour objectifs d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Saint André de Sangonis vis-à-vis de son bassin de vie, dans les domaines suivants :

- La structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- Le développement de l'économie et de l'emploi ;
- La qualification du cadre de vie –qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- La valorisation des spécificités locales –patrimoine naturel /architectural /culturel,

L'ensemble s'inscrit dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.



Carte illustrant les bourgs centres identifiés par la Région Occitanie

Présentation de la commune de Saint-André-de-Sangonis et de son territoire

Le périmètre du SCoT du Pays Cœur d'Hérault

Janvier 2016

Communauté de Communes du Lodévois et Larzac

Communauté de Communes du Clermontais

Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault

N

0 3 6 12 Kilomètres

AGENDA 21 LOCAL FRANCE

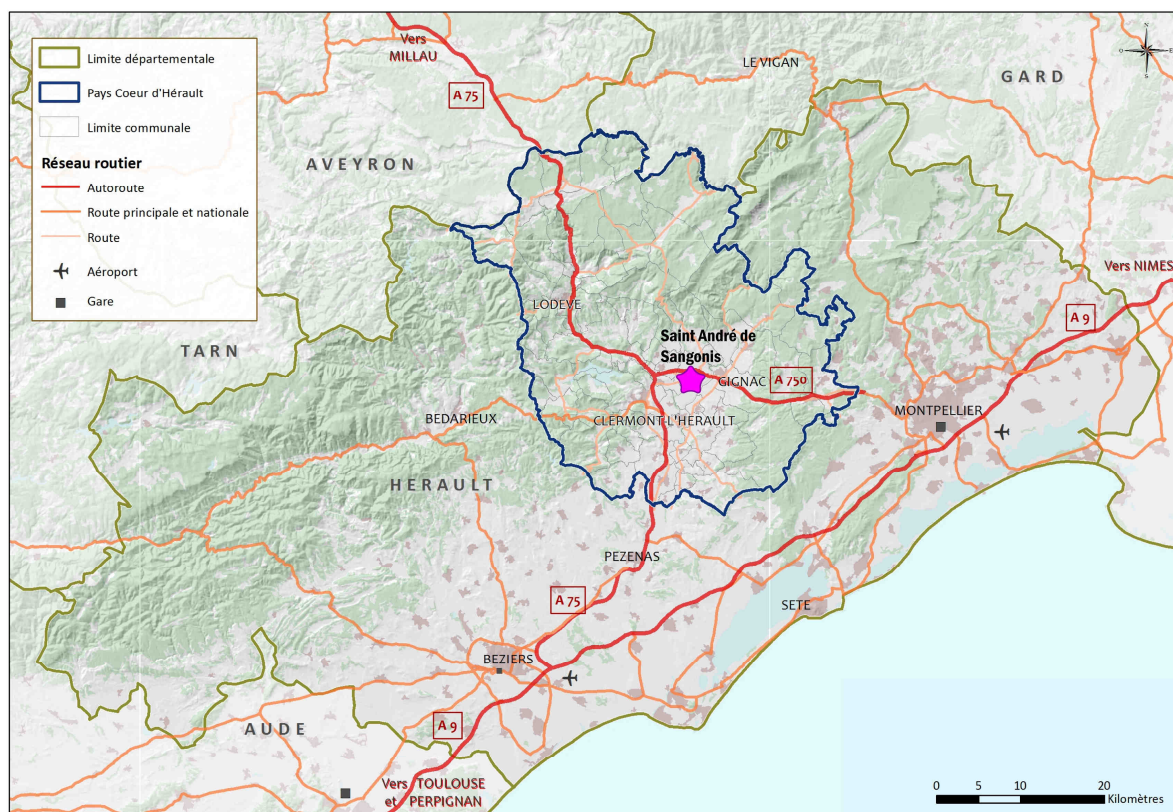
Source : IGN BD Topo Copyright
PAO : Observatoire Territorial du Pays Cœur d'Hérault

SCoT Pays Cœur d'Hérault

Saint André de Sangonis : des influences territoriales extérieures marquées

Située dans le département de l'Hérault et la nouvelle région Occitanie, la commune de Saint André de Sangonis se localise dans le Pays Cœur d'Hérault et dans la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault. Ce territoire affirme une proximité avec les grands pôles et bassins voisins, largement facilitée par l'A75 et l'A750, qui marquent leur jonction sur le Pays Cœur d'Hérault : Montpellier, bassin de Thau (Agde, Sète), Biterrois, ou le Millavois. De cette situation, le Pays connaît un développement démographique dynamique (environ 80 000 habitants en 2017 ; +2%/an entre 2007-2014) qui impacte directement ses paysages et son fonctionnement. Le Pays est un territoire rural aux influences péri- urbaines marquées.

Ainsi, de nouveaux équilibres se créent au sein du territoire du Pays. En effet, la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault (qui intègre la commune d'Aniane) s'inscrit pleinement l'aire urbaine de Montpellier (INSEE 2011), ce qui sur le plan de l'aménagement du territoire, soulève de nouveaux enjeux, pour répondre à de nouveaux besoins (ex : les déplacements, les équipements, les logements).



Réalisation : TERCIA consultants, février 2017

Source : BD TOPO® © V2 IGN-F – 2015, BD ALTI® © IGN-F – 2014 et PCH 2017

Saint André de Sangonis: une ville carrefour des voies, inscrite dans le paysage viticole de la haute vallée de l'Hérault

Autour d'un paysage remarquable, marqué notamment par la présence au nord des coteaux du Larzac, Saint André de Sangonis a une identité de gros bourg agricole.

On observe également un réseau hydrologique important sur la commune : le fleuve Hérault, la rivière Lergue, de nombreux ruisseaux, des étangs et des canaux d'irrigation rythment le paysage agricole. Les ripisylves de ces cours d'eau amènent une grande partie de la biodiversité communale et accueillent des espèces protégées. Les deux cours d'eau offrent une vaste plaine avec peu de relief et une pente générale qui suit le cours d'eau du fleuve du Nord-Est au Sud-Ouest. Cet espace ouvert sur l'amphithéâtre que forment les massifs alentours, les met en scène et crée ainsi un décor d'où émergent certains éléments remarquables qui deviennent des repères physiques et identitaires comme le pic Baudille, le Pic de Vissou, le rocher des Vierges et parfois des éléments insolites comme la faille rocheuse de l'autoroute au niveau de la Taillade au-dessus de Gignac.

Certains éléments de patrimoine de la commune accompagnent l'activité traditionnelle agricole du territoire. Mas viticoles, hameaux, chapelles, calvaires, croix et mazets ponctuent le paysage par leur présence, et constituent des repères souvent pleins de charme.

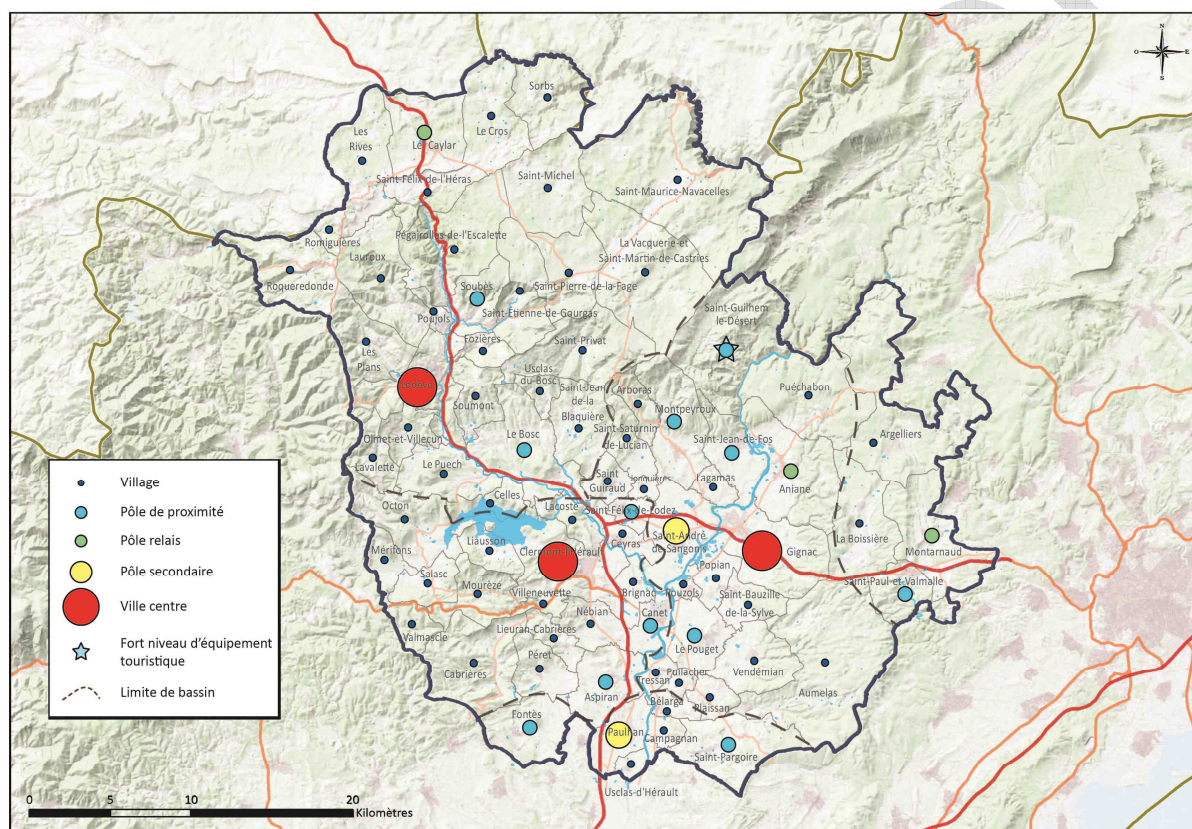
Deux hameaux typiques, un au Nord (hameau de Sainte Brigitte) et l'autre au Sud (hameau de Cambous) contribuent au particularisme et au charme du territoire communal.

En complément, la proximité des grands sites des Gorges de l'Hérault, de la Vallée du Salagou, du Cirque de Navacelles, du village de Saint-Guilhem-le-Désert, du Pont du Diable, du Cirque de Mourèze et la proximité de la mer (35mn), génèrent des flux **touristiques** importants autour de Saint André de Sangonis.

Saint André de Sangonis : un village à la dynamique démographique soutenue et à la production de logements ancienne

Pour tous ces éléments (la situation géographique de la commune, la proximité de l'autoroute et la qualité de vie), la commune de Saint-André-de-Sangonis est aujourd'hui très **convoitée**. La population de Saint-André-de-Sangonis a été évaluée au 1^{er} janvier 2017 à 5 730 habitants. Ces dernières années, la commune accueillait en moyenne 100 habitants par an. En effet, Saint-André-de-Sangonis s'était positionnée sur le volet habitat, dans le cadre du projet Valcordia initiée par le Conseil Général de l'Hérault, en 2005. L'ambition était de définir une nouvelle forme d'urbanité pour inventer un art de vivre « en cœur d'Hérault ». Cette démarche s'est concrétisée par la création de logements sur la Z.A.C du quartier du Puech et sur le P.A.E du quartier du Peyrou. Le P.L.U, en cours de révision (approbation prévue début d'année 2019), permettra un potentiel d'accueil de **8 000 habitants**, sans diminuer les zones agricoles et naturelles existantes aujourd'hui.

Saint André de Sangonis est un pôle secondaire du SCoT Pays Coeur d'Hérault



Carte extraite du diagnostic du SCoT Pays Coeur d'Hérault - validé le 4 mai 2018

La commune de Saint André de Sangonis s'inscrit dans l'armature de bourgs et villages du Coeur d'Hérault, en complémentarité des villes centres de Clermont l'Hérault, Lodève et Gignac, mais également du pôle secondaire de Paulhan. En tant que pôle secondaire, Saint André de Sangonis assure une attractivité locale réelle, en matière d'équipements, de services (collège, poste, écoles, crèche, pôle de santé, équipements sportifs, culturels, services communaux, commerces de proximité...), de commerces (artisanats, alimentations et produits du terroir, salons de coiffure, d'esthétique, bars, hôtel, restaurants, camping, commerces de proximité, carburants...et d'activités économiques (Eco Parc La Garrigue) et culturelles). En effet, la commune a su conserver une centralité dans le Coeur d'Hérault, pour les communes environnantes : Gignac, Lagamas, Montpeyroux, Jonquières, Saint Saturnin de Lucian, Saint Félix de Lodez, Ceyras, Ces activités commerciales et de services répondent aux besoins des Saint Andréens mais aussi des villages alentours et aux personnes de passage.

Dans le SCoT en cours d'élaboration, le rôle structurant de Saint André sera renforcé par un meilleur niveau d'équipements et de services, et un maintien de la dynamique démographique. La ville est de cette manière pleinement confortée dans son rôle structurant local. De plus, la proximité avec la ville centre de Gignac sera confortée dans le PADD du SCoT, par une complémentarité fonctionnelle et urbaine à calibrer.

Saint André de Sangonis : une ville connectée aux réseaux de communication structurants

Le réseau départemental dessert toutes ces communes voisines, et converge vers Saint André-de-Sangonis. De plus, Saint-André-de-Sangonis est un bourg bien desservi par le réseau autoroutier (A75 et A750), ainsi que par le réseau routier secondaire. Ces réseaux mettent en relation les **trois pôles structurants** du territoire cœur d'Hérault : Lodève (à 15 min), Clermont l'Hérault (5 min), Saint André/Gignac. De plus, on observe deux échangeurs, l'un à l'Ouest et l'autre à l'Est. Ce dernier dessert directement la zone d'activité « l'écoparc » du cœur d'Hérault-la Garrigue, où se trouvent l'agence économique et la pépinière d'entreprises du pays cœur d'Hérault. Enfin, Saint-André-de-Sangonis est située à 20 minutes en voiture de l'agglomération de Montpellier, à 15 minutes de Pézenas et à 30 minutes de Béziers. Ces proximités offrent de nombreux services : aéroport, gares, hôpitaux, universités... Saint-André-de-Sangonis est donc un **carrefour** stratégique.

La desserte en transport en commun vers Lodève, Clermont l'Hérault, Montpellier est assurée par Hérault Transport. Quatre arrêts de bus sont implantés. Une nouvelle implantation est à l'étude pour desservir le site de « l'écoparc » cœur d'Hérault la garrigue. On observe aujourd'hui la nécessité de créer des **trames douces** en direction de la commune voisine Gignac, qui desservirait également la zone d'activité « l'écoparc ». Ce lien devient urgent du fait de l'ouverture en 2020 d'un lycée à Gignac. Les nouveaux modes de mobilité sont également à intégrer comme une aire de covoiturage aux deux échangeurs (en cours à l'Ouest, à programmer à l'Est) ou l'installation de bornes de recharge des véhicules électriques.

Saint André : les réflexions en cours en matière de reconquête urbaine

Le centre historique de Saint André de Sangonis est aujourd'hui de bonne tenue. Les habitations ont été largement réhabilitées et les espaces publics ont été requalifiés. Des partenariats sont à l'étude pour réhabiliter certains ilots aujourd'hui dégradés, comme celui du presbytère, afin de produire des logements.

La commune intègre également une réflexion en cours qui porte sur la reconquête des friches urbaines. Elle a accueilli un groupe d'étudiants qui travaille sur ce projet. En effet, Saint André de Sangonis dispose d'espaces urbains à fort potentiel, comme le site de l'ancienne distillerie, la cave coopérative. Des équipements structurants pour la commune et au delà pourraient être réalisés dans quelques années.

La création de l'autoroute A75 a engendré une accélération du développement urbain des communes de la Vallée de l'Hérault, impactées par la forte pression foncière de la métropole montpelliéraine. Saint André de Sangonis, qui est située à moins de 30min de Montpellier et bénéficie de 3 échangeurs autoroutiers situés à l'est, à l'ouest et au sud-ouest de la commune, est directement concerné par ce phénomène.

Son développement s'est opéré au cours des dernières décennies. Il s'est d'abord traduit par une urbanisation sous la forme de lotissements pavillonnaires, consommatrice d'espace et monofonctionnelle, exclusivement réservée à l'habitat. Consciente de la nécessité de structurer ses extensions, la municipalité a réalisé, depuis les années 2000, deux nouveaux quartiers, pensés comme des projets d'ensemble et réalisés sous forme de Zones d'Aménagement Concerté. Ces nouveaux quartiers, qui regroupent habitats collectifs et habitats individuels, intègrent aussi quelques équipements et services.

La question de la création de nouveaux logements sur la commune a donc été traitée ces dernières années et Saint André de Sangonis a connu une augmentation sans précédent de sa population. Ainsi, il s'agit aujourd'hui de réaliser un projet de territoire qui vise à structurer, équiper et relier les unités différentes urbaines, par du ré-investissement de friches industrielles, la création d'équipements et la requalification d'espaces publics.

Saint André de Sangonis : une commune agricole et viticole du Coeur d'Hérault

Le diagnostic agricole réalisé récemment dans le cadre de la révision générale du PLU, a recensé 82 exploitations (perte de 48 % de 2000 à 2010). La viticulture représente 75 % des exploitations et 81 % de la surface agricole utile. Les exploitants ayant leur siège social sur Saint André de Sangonis ont déclaré plus de 500 ha de surface récoltée. Les activités agricoles sont diversifiées (élevage de poules, aquaculture « spiruline », maraîchage et arboriculture, serres horticoles, élevage de chevaux, pensions de chevaux, oliviers, grandes cultures, activités mixtes). Cette diversité d'activités occupe une surface de 1 042 ha.

Le territoire communal est essentiellement occupé par l'**agriculture**, notamment la vigne. La commune appartient à plusieurs AOC et IGP agricoles : AOC Clairette du Languedoc, AOC Languedoc, IGP Pays d'Hérault, IGP Saint Guilhem le Désert, AOC Terrasse du Larzac. Les viticulteurs sont principalement adhérents aux caves coopératives de Saint Félix-de-Lodez et Saint Saturnin, mais aussi à Montpeyroux, Clermont l'Hérault, Puilacher, Saint Bauzille de la Sylve et Saint Jean-de-Fos.

Saint André de Sangonis : une activité économique périphérique et de centre ville en développement

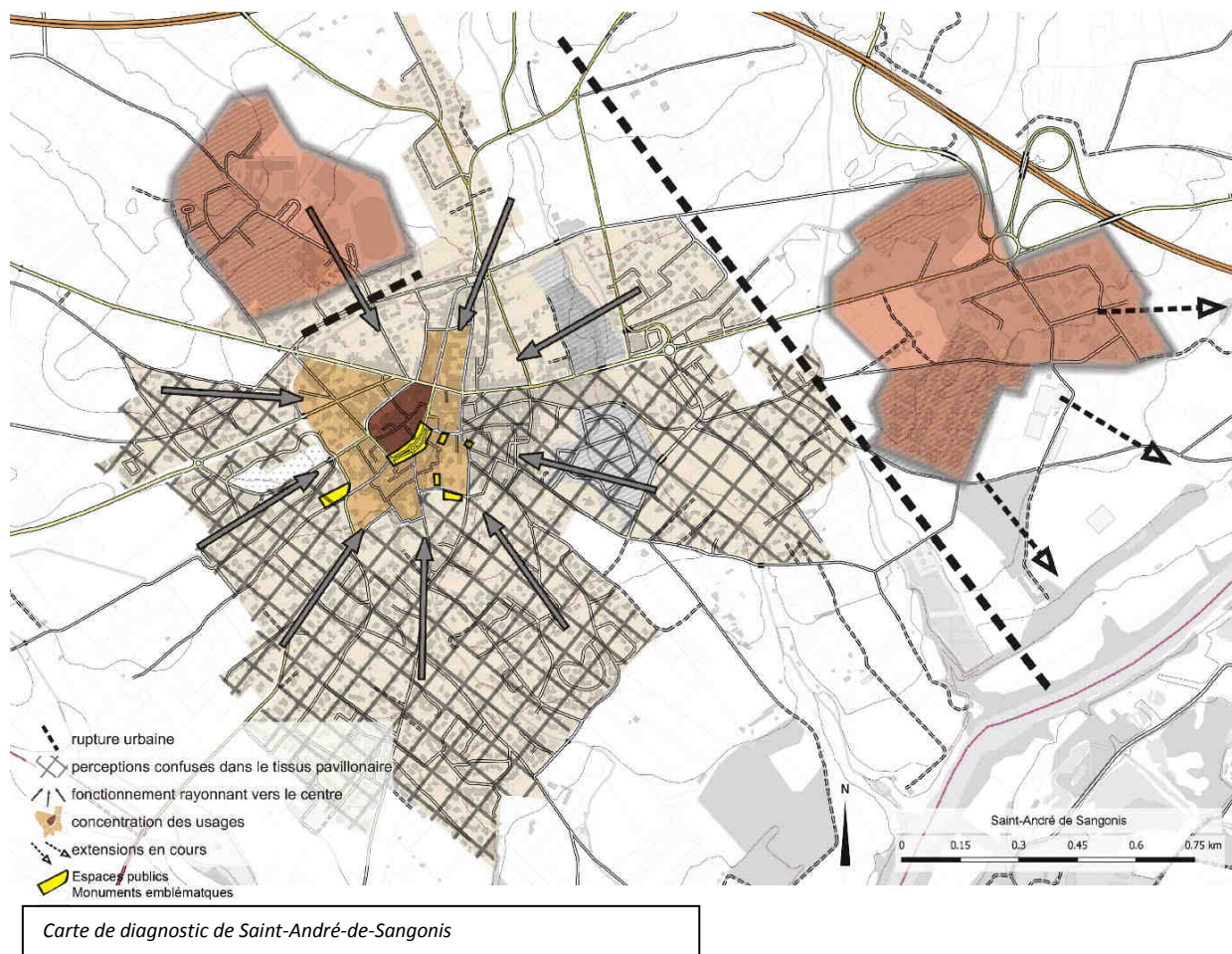
L'offre commerciale de Saint-André-de-Sangonis est très diversifiée. On recense 53 commerces de détail (boulangeries, boucheries, épiceries, salons de coiffure, bar, restaurants, fleuristes, maison de la presse, tabac, hôtel...), des commerces de service (réparation automobile, location de matériel...) ainsi qu'une surface commerciale. Trois jours de marchés animent le centre-ville en matinée (le mardi, le vendredi et le dimanche). Des professions libérales complètent les services à la population (banques, médecins, pharmaciens, dentistes, opticiens, notaires, architectes, infirmiers, kinés, podologue, vétérinaire...). De plus, Saint-André-de-Sangonis a développé très tôt au début des années 1980, à l'Est sur la route de Gignac, une zone d'activité économique qui occupe actuellement 14 hectares (Eco Parc La Garrigue). Une extension de 12 hectares est en cours de réalisation au Sud de la zone existante. Il s'agit d'une zone intercommunale de la CCVH.

A Saint André de Sangonis, il existe une tradition d'activités tournée vers le médico-social (MAS et IME Ensoleillade).

Saint André de Sangonis : une ville polarisante par ses équipements et par la dynamique de ses associations et festivités

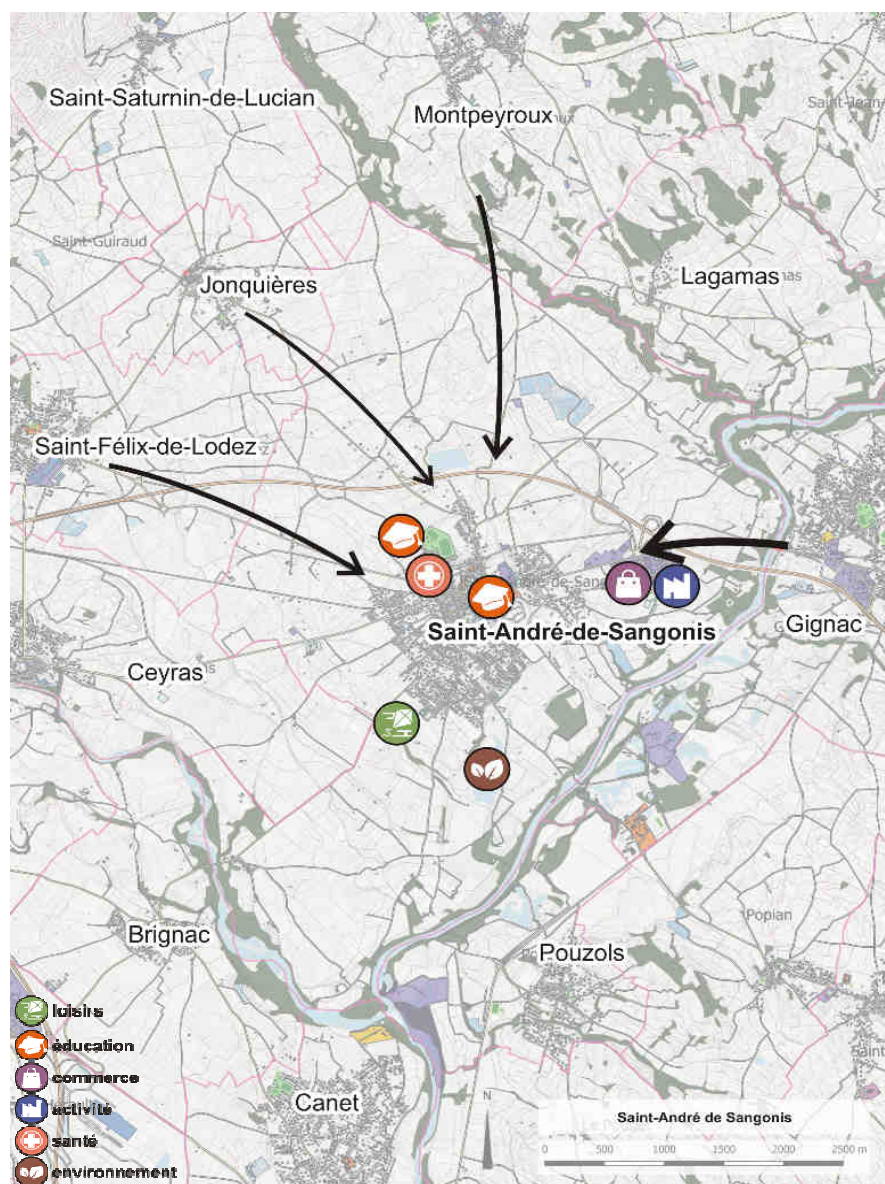
Saint André de Sangonis rayonne aussi à l'échelle du territoire au regard de ses équipements **socio-éducatifs et sportifs**. On recense diverses structures dans le domaine de l'éducation, adaptée à la dynamique démographique actuelle : crèche, écoles, collège... Un centre de loisirs communal ALSH accueille les maternelles, élémentaires et adolescents. Un accueil périscolaire ALP est assuré pour les maternelles et élémentaires. La parentalité est également prise en compte par le biais du LAEP (Lien Accueil Enfants Parents). Un point d'information jeunesse et un espace de vie sociale sont assurés par l'association « Allez savoir ». De plus, de nombreux équipements sportifs sont mis à disposition de la population : deux terrains de football, deux courts de tennis, un plateau sportif multisports, un grand gymnase avec trois salles et une salle des fêtes. Par ailleurs, les associations de la commune assurent un **dynamisme** au territoire. Fort de plus de 80 associations sportives, culturelles, de loisirs ou de solidarité, le tissu associatif participe à l'animation de Saint-André-de-Sangonis et au tissage du lien social. Ces acteurs sont diversifiés : associations sportives culturelles et de loisirs, un service municipal jeunesse, sports et éducation, un lieu d'accueil multimédia (association ACIMUL), une bibliothèque, un espace de vie sociale. Une offre culturelle est développée avec la bibliothèque municipale, avec l'organisation de spectacles et de conférences tout au long de l'année.

De plus, des animations festives d'été sont proposées à l'ensemble de la population communale mais également aux habitants des communes alentours. Il devient nécessaire de construire une offre d'équipements culturels et sportifs complémentaires tant sur le plan qualitatif que quantitatif entre les différentes communes.



Le PLU en cours de finalisation s'est appuyé sur le travail Bourg Centre. Les grands enjeux sont ainsi traduits réglementairement. Notons par exemple le maintien d'une coupure verte entre l'eco parc et le centre ville qui sera traduit en corridor écologique. A ce titre le SCoT, dans sa Trame Verte et Bleue renforce ce principe de continuité jusqu'au fleuve Hérault.

Liste des polarités propres à Saint-André-de-Sangonis



Carte du rayonnement et des polarités propres à Saint-André-De-Sangonis

- **Economique**
Zone d'activité La Garrigue
Proximité avec l'ECOPARC du cœur d'Hérault-la-Garrigue
Offre de commerce diversifiée, notamment commerces de proximité

- **Education**
Collège Max Rouquette
Ecoles primaires

- **Santé**
Offre médicale et paramédicale variée
Maison de retraite Yves COUZY

- **Culture**
Bibliothèque municipale
Association sportives culturelles et de loisirs, service municipal jeunesse
Animations festives d'été

- **Loisirs**
Complexe sportif Raymond-Boisset

- **Environnement**
Berges du fleuve Hérault et de la rivière Lergue, notamment les anciennes carrières

Saint-André-de-Sangonis est limitrophe avec les communes de Montpeyroux, Lagamas, Gignac, Canet, Brignac, Saint Félix-de-Lodez, Jonquières et Saint Saturnin-de-Lucian et exerce une fonction de bourg centre pour certaines d'entre elles dans différents domaines (éducatifs, loisirs, santé, économiques...). L'enjeu est l'émergence d'un projet de « nouvelle ville », par une mise à niveau et une modernisation urbaine. De plus, Gignac et Saint André de Sangonis sont deux communes voisines séparées par l'Hérault mais reliées par le pont de Gignac et le pont du Languedoc qui porte l'A75. Ces communes voisines engagent une réflexion commune sur le devenir de leur proximité géographique et fonctionnelle. Ce travail sera prolongé dans le PADD du SCoT en cours d'élaboration. . Fort de 12 000 habitants, ce pôle d'équilibre constitue un élément de poids pour garder au territoire du Cœur d'Hérault son identité et son authenticité.

Synthèse du diagnostic

Saint-André-de-Sangonis est une « ville centre » dont les fonctions de centralité vis-à-vis de son territoire environnant sont associées **au cadre de vie, à l'économie, à l'habitat, aux services et à la mobilité**. Les différents leviers qui permettent à Saint-André-de-Sangonis de se doter d'une vision prospective à moyen et long terme sont identifiés dans les tableaux synthétiques suivants.

CADRE DE VIE, ECONOMIE ET SERVICES			
Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
• Un paysage de grande qualité • Une identité de village • De nombreux éléments de patrimoine témoins de l'activité agricole • Une offre de services conséquente et diversifiée	• Des entrées de villes et des zones d'activités qui valorisent peu le paysage	• Un projet de véritable entrée de ville à l'Est : • zone d'activités en lien avec le centre de Saint André, et potentiellement Gignac • extension Est du parc d'activités de la Garrigue et aménagement au Nord des équipements publics, à penser conjointement	• L'urbanisation des espaces naturels et agricoles, entre les zones d'activités et le bourg • L'affaiblissement du centre en tant que pôle structurant de la vie économique et sociale
MOBILITE			
Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
• La proximité immédiate de grands pôles structurants du pays Cœur d'Hérault • La présence des axes A75 et A750 qui raccordent aux grands pôles urbains	• Un manque de liaison viaire entre les lotissements (pas de contournement routier du village) • Peu d'aménagement modes doux • De nombreux déplacements pendulaires en automobile	• La requalification de la traversée de Saint André (ancienne nationale) • La(es) polarité(s), qui reste encore à définir et à affirmer avec Gignac	• Le manque d'espaces de rencontres, dans les rues et les espaces publics, détériore le lien social.

HABITAT ET CADRE DE VIE

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
• La reconquête des espaces délaissés et des logements vacants dans le centre ancien. • La création de nouveaux logements (projet Valcordia CG34 en 2005)	• Les espaces publics sont sur-fréquentés • Peu d'espaces collectifs, qui permettent le « vivre-ensemble »	• Le renouvellement urbain pensé de manière globale (habitat, activités, circulation, stationnement) • Des espaces communs, à proximité du centre à aménager pour favoriser les rencontres et le vivre-ensemble • La distillerie et la cave coopérative, 2 bâtiments emblématiques, à requalifier et insérer dans la trame d'espaces publics	• Le risque de détérioration et d'abandon des espaces publics

Les enjeux

Saint André de Sangonis possède des équipements qui sont peu adaptés à la nouvelle strate démographique. Le centre ancien, avec ses services, ses commerces, ses places publiques, ne peut plus assurer son rôle polarisant. Or, l'ensemble urbain formé par les nouveaux quartiers d'habitation, le centre ancien et le site de la distillerie peut être pensé comme une nouvelle polarité à habiter, à réinvestir, à reconnecter. De plus, Saint André de Sangonis est une commune où la question des mobilités, à l'échelle de la commune et du territoire, est prioritaire. La commune dispose de 2 échangeurs complets sur l'autoroute A750 (1 à l'Est et 1 à l'Ouest) et donc dispose d'une bonne accessibilité, qui permet l'implantation d'un pôle d'échange multimodal. Enfin, une orientation potentielle de développement complémentaire entre Saint André de Sangonis et Gignac permet de renforcer leurs polarités respectives.

Or, le projet bourg-centre permet de poser les questions, enjeux et orientations relatives à l'attractivité de Saint André de Sangonis. La requalification de cette attractivité s'appuie sur l'adaptation des infrastructures et des équipements, afin de permettre à la population du territoire intercommunal de bénéficier de services multiples et de qualité. Ainsi, le renforcement du rôle de bourg-centre de Saint-André de Sangonis s'appuie sur :

- **La requalification du cadre de vie** (valoriser les espaces publics et création d'aménagements paysagers)
- **Le renforcement de l'offre de services publics et la culture** (mise en accessibilité des bâtiments publics, création et renforcement d'équipements socio-culturels)
- **La mobilité** (maillage de cheminements doux, aménagements paysagers des entrées de villes et intermodalité)

Les enjeux qui synthétisent et guident la vision stratégique sont :

- **retrouver une centralité, grâce à trois secteurs, afin d'apaiser le centre-ancien**

Enjeux de court à long terme

- **définir une nouvelle armature Est-Ouest, en requalifiant la route départementale**

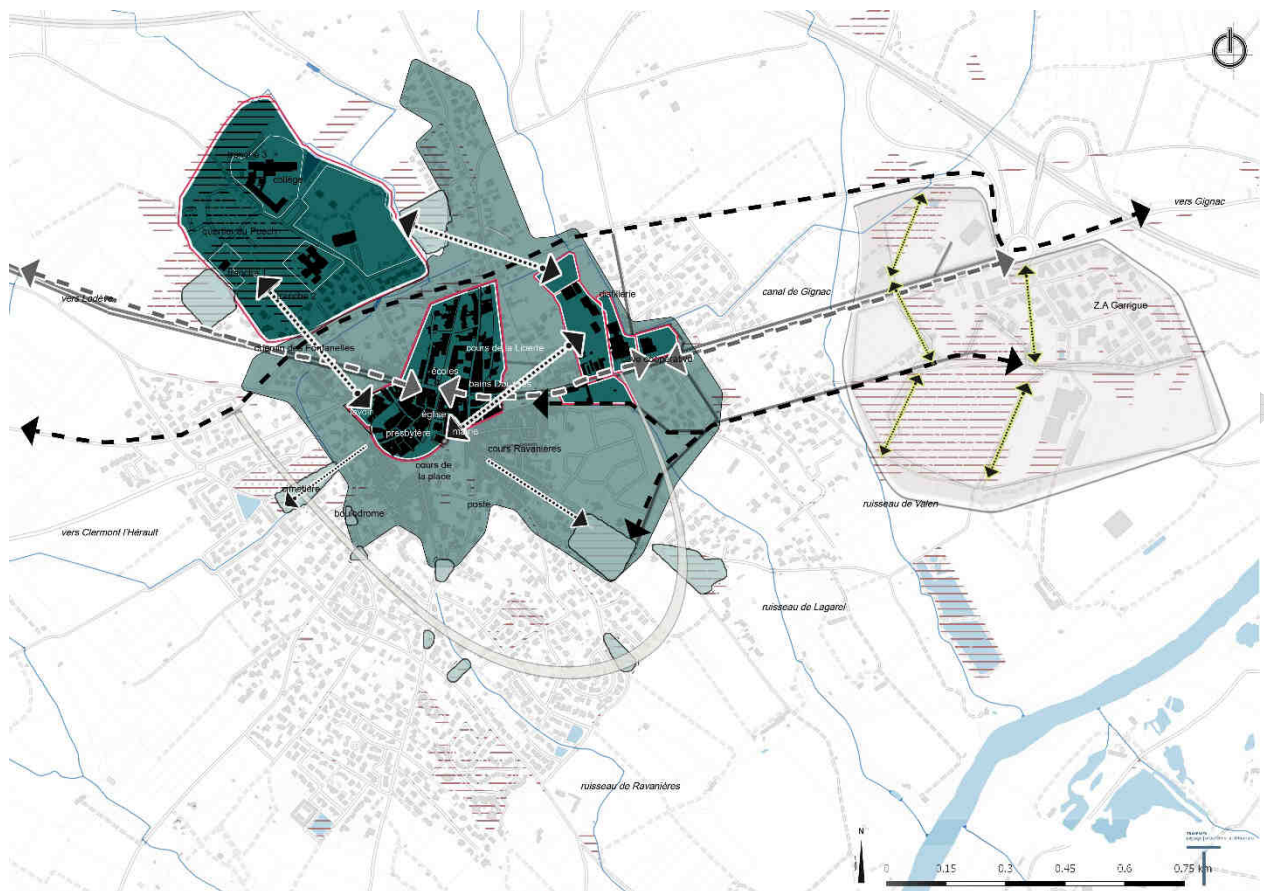
Enjeux de court terme à moyen terme

- **initier de nouveaux modes de déplacements alternatifs à la voiture**

Enjeux de court terme

- **Les secteurs à enjeux qui sont retenus sont les entrées de villes, le quartier du Puech, le centre ancien et le site de la distillerie.**

Carte des enjeux de Saint-André-de-Sangonis



EXISTANT



équipements, services, commerces



foncier public



réseau routier

ENJEUX



retrouver une centralité, grâce à 3 secteurs, afin d'apaiser le centre-ancien



définir une nouvelle armature est-ouest, en requalifiant les routes départementales et la nationale 109



initier de nouveaux modes de déplacements alternatifs à la voiture

Hierarchisation des lieux à enjeux



Court terme



Moyen terme



Long terme

Article 3 : la stratégie de développement et de valorisation

Saint André de Sangonis souhaite affirmer sa position de bourg centre, grâce à une vision stratégique qui repose sur quatre éléments :

- Le projet politique communal et la vision intercommunale
- Sa position en tant que carrefour stratégique, en lien avec la diversification des mobilités
- La requalification d'équipements qui rayonnent à l'échelle du territoire
- Les liens potentiels avec Gignac

Le projet du contrat bourg centre doit permettre de valoriser et de requalifier le rôle de Saint André de Sangonis, au regard de ses polarités. Or, le projet global, précédemment décrit, permet à la commune de Saint André de Sangonis de renforcer son rôle de centralité sur le long terme. L'affirmation de cette centralité s'appuie sur trois axes :

Axe 1 : Recomposer les entrées de ville pour faciliter la fréquentation de Saint André de Sangonis à l'échelle du bassin de vie

Axe 2 : Repenser les déplacements pour redéfinir la centralité et la place de la voiture

Axe 3 : Créer des équipements structurants répondant aux besoins des communes alentours

Saint André de Sangonis souhaite inscrire les actions soutenues par le dispositif régional AMI développement et revitalisation des bourgs centres dans un projet de développement local global. Ainsi, toutes les actions présentées ne feront pas forcément l'objet d'un soutien financier de la Région Occitanie mais il est apparu important de les présenter. L'objectif est de permettre aux partenaires, techniques et financiers potentiels, d'avoir une vision complète du projet de la commune et de situer leur intervention dans ce projet. Ce document sera la référence pour présenter le canevas de développement communal à court et moyen termes.

Il s'agit de construire et de valoriser une centralité allant du pôle d'équipements situé à l'Ouest au pôle économique situé à l'Est en passant par le centre historique. L'axe structurant que constitue la RD 619 sera aménagé dans un objectif de requalification urbaine. Il s'agira d'identifier une artère irriguant tous les lieux de vie de la commune tant pour les Saint Andréens que pour les habitants du territoire. En effet, l'ensemble des circulations sera pensé dans une logique de vivre ensemble. Il s'agira d'aménager, de signaler et de construire le partage de la cité entre tous les modes de déplacement.

Par ailleurs, le territoire du bassin de vie nécessite la réalisation d'équipements structurants en particulier dans le domaine culturel. La commune de Saint André de Sangonis dispose d'opportunités sur le site de la distillerie ou de l'Ensoleillade qui pourraient utilement accueillir des équipements publics. Après une période de travail sur la question de l'habitat, Saint André de Sangonis doit réaliser les équipements permettant de répondre aux besoins des populations nouvellement installées dans la vallée de l'Hérault.

L'affirmation de la centralité doit se construire à l'échelle du pôle urbain Gignac/Saint André de Sangonis. Dans ce sens, Saint André de Sangonis souhaite parier sur les générations de jeunes en construisant et en identifiant un itinéraire de circulation entre le collège de Saint André de Sangonis et le lycée de Gignac.

En somme, la réalisation des actions prévues dans le présent contrat cadre sera l'outil d'affirmation et de renforcement de la place de Saint André de Sangonis à la croisée des chemins et au centre de la vallée de l'Hérault.

Article 4 : Le Projet de développement et de valorisation

Le projet communal du bourg centre de Saint-André-de-Sangonis est basé sur un projet global de valorisation et de développement. Cette vision d'un projet à 15 ans s'appuie sur les orientations suivantes :

Axe 1 Recomposer les entrées de ville pour faciliter la fréquentation de Saint André de Sangonis à l'échelle du bassin de vie

Action 1 Aménagement de la route départementale 619 (ancienne nationale) en boulevard urbain



- tronçon Ecoparc jusqu'au rond-point du porc nègre
- tronçon du rond-point du porc nègre à la rue des Fontaines
- tronçon de la rue des Fontaines au Monument aux Morts
- tronçon du Monuments aux Morts au Quartier du Puech

Action 2 Création d'une aire de covoiturage

Axe 2 Repenser les déplacements pour redéfinir la centralité et la place de la voiture



Action 3 Réalisation d'un plan de déplacements à l'échelle des trois pôles de centralité (centre ancien – quartier du Puech – Ecoparc La Garrigue)



Action 4 Aménagement des cours de la Place, Ravanières et de la Liberté : limiter le nombre de véhicules sur le Cours de la Place afin de créer une véritable place urbaine conviviale, installer les continuités pour piétons et cyclistes, organiser des stationnements et des parkings relais.



Action 5 Aménagement d'un itinéraire de circulation douce du collège de Saint André de Sangonis au Lycée de Gignac reprofilage des routes départementales, afin d'étendre un réseau de mobilités douces connecté au centre jusqu'à la zone d'activité à l'Est.

communes alentour

Action 6 Etude de dimensionnement, programmation des équipements structurants à l'entrée de ville Est



Action 7 Acquisition Foncière Entrée de ville Est

Action 8 Création d'un espace culturel

Action 9 Equipement scolaires : adaptation aux évolutions démographiques de la commune

Article 5 : Le Programme Opérationnel pluriannuel 2018 – 2021

Le Programme Opérationnel Pluriannuel d'Actions présenté ci-après, a vocation à s'inscrire dans le cadre du contrat de développement territorial régional du Pays Cœur d'Hérault.

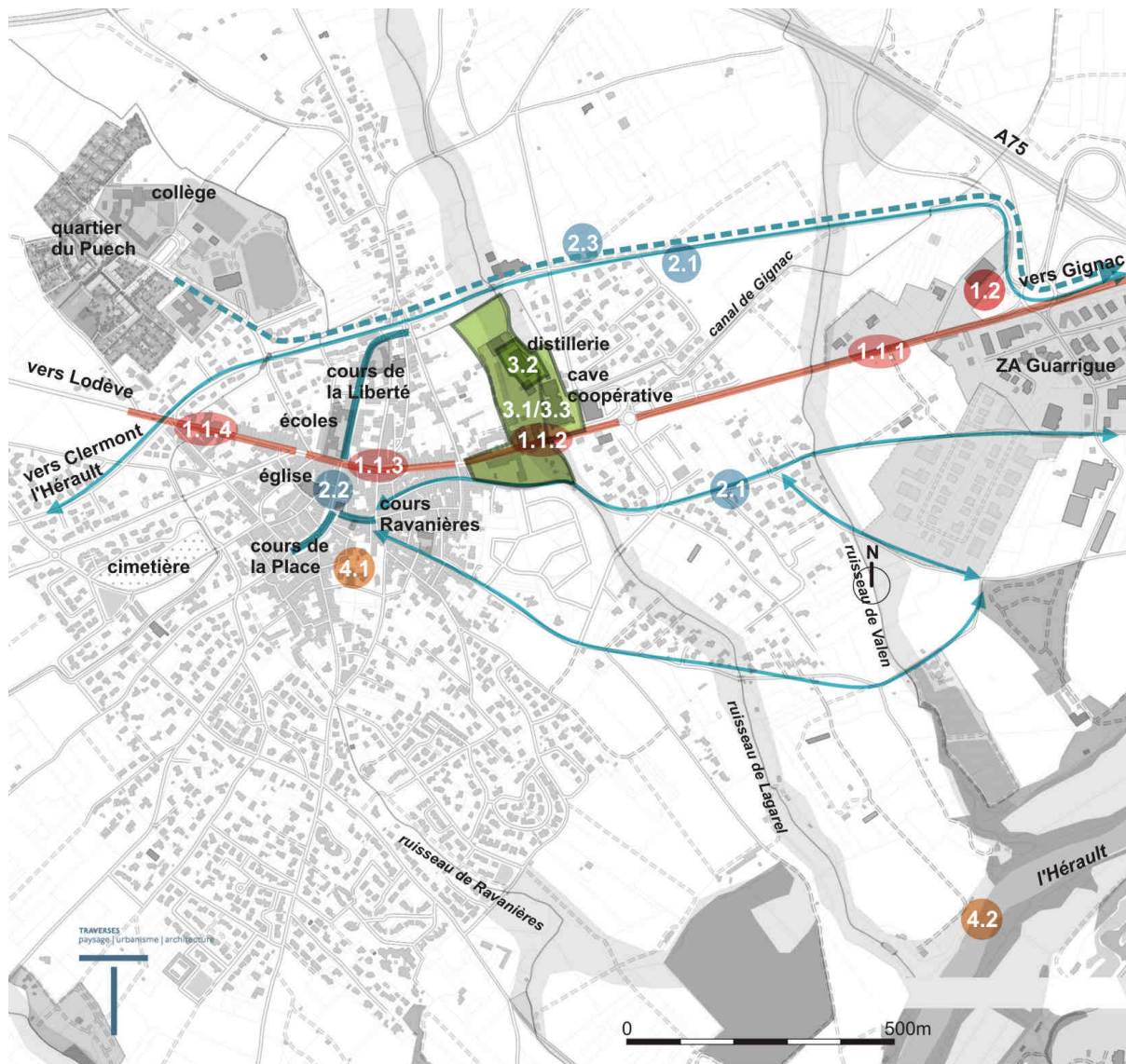
Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du contrat de développement territorial régional du Pays Cœur d'Hérault.

Ce programme est détaillé dans les fiches action suivantes. Les projets présentés dans ces fiches sont des projets prévisionnels présentés à titre indicatif ; leur financement par les partenaires cosignataires du présent contrat sera proposé dans le cadre des programmations annuelles des contrats territoriaux et sera conditionné par l'existence de dispositifs appropriés chez l'un ou plusieurs des cosignataires.

Doc / projet

PHASAGE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL		2018	2019	2020	2021
AXE 1 / recomposer les entrées de ville pour faciliter la fréquentation de Saint André de Sangonis à l'échelle du bassin de vie					
ACTION 1.1 Aménagement de la route départementale 619 (ancienne nationale) en boulevard urbain, selon différents tronçons	Projet 1.1.1 tronçon Ecoparc jusqu'au rond-point du porc nègre				
	Projet 1.1.2 tronçon du rond-point du porc nègre à la rue des Fontaines				
	Projet 1.1.3 tronçon de la rue des Fontaines au monument aux morts				
	Projet 1.1.4. tronçon du Monuments aux Morts au Quartier du Puech				
ACTION 1.2 Création d'une aire de covoiturage	Projet 1.2.1 création d'une aire de covoiturage				
AXE 2 / repenser les déplacements pour redéfinir la centralité et la place de la voiture					
ACTION 2.1 Réalisation d'un plan de déplacements à l'échelle des trois pôles de centralité (centre ancien - quartier du Puech - zone d'activité)	Projet 2.1.1 réalisation d'un plan de déplacements à l'échelle des trois pôles de centralité (centre ancien - quartier du Puech - zone d'activité)				
ACTION 2.2 Aménagement des cours de la Place, Ravanières et de la Liberté	Projet 2.2.1 aménagement du cours de la Place				
	Projet 2.2.2 aménagement du cours Ravanières				
	Projet 2.2.3 aménagement du cours de la Liberté				
ACTION 2.3 Aménagement d'un itinéraire de circulation douce du collège de Saint André de Sangonis au Lycée de Gignac	Projet 2.3.1 aménagement d'un itinéraire de circulation douce du collège de Saint André de Sangonis au Lycée de Gignac				
AXE 3 / créer des équipements structurants répondant					
ACTION 3.1 Etude de dimensionnement, programmation des équipements structurants : site distillerie	Projet 3.1.1 étude de dimensionnement, programmation des équipements structurants Entrée de ville Est				

ACTION 3.2 Acquisitions foncières Entrée de ville Est	<i>Projet 3.2.1</i> acquisitions foncières Entrée de ville Est				
ACTION 3.3 Création d'un espace culturel	<i>Projet 3.3.1</i> création d'un espace culturel				
ACTION 3.4 Equipements scolaires : Adaptation aux évolutions démographiques de la commune	<i>Projet 3.4.1</i> Equipements scolaires : Adaptation aux évolutions démographiques de la commune				
AXE 4 / actions génériques Vallée de l'Hérault					
ACTION 4.1 Actions en faveur de l'habitat	<i>Projet 4.1.1</i> Programme d'Intérêt Général « Rénovissime »				
	<i>Projet 4.1.2</i> Développement d'une offre de logements diversifiés				
	<i>Projet 4.1.3</i> Conforter et structurer la production de logements				
ACTION 4.2 Restauration et entretien du fleuve Hérault	<i>Projet 4.2.1</i> Restauration et entretien du fleuve Hérault				



Structuration des projets autour de 3 axes stratégiques de développement

- Axe 1** **recomposer les entrées de ville pour faciliter la fréquentation de Saint André de Sangonis à l'échelle du bassin de vie**
- action 1.1 aménagement de la route départementale 619 (ancienne nationale) en boulevard urbain, selon différents tronçons
- 1.1.1/ tronçon Ecoparc jusqu'au rond point du Porc Nègre
 - 1.1.2/ tronçon du rond point du porc nègre à la rue des Fontaines
 - 1.1.3/ tronçon de la rue des Fontaines au Monument aux Morts
 - 1.1.4/ tronçon du Monuments aux Morts au Quartier du Puech
- action 1.2 création d'une aire de covoiturage
- Axe 2** **repenser les déplacements pour redéfinir la centralité et la place de la voiture**
- action 2.1 réalisation d'un plan de déplacements à l'échelle des trois pôles de centralité (centre ancien-quartier du Puech-zone d'activité)
- action 2.2 aménagement des cours de la Place, Ravanières et de la Liberté
- action 2.3 aménagement d'un itinéraire de circulation douce du collège de Saint André de Sangonis au Lycée de Gignac
- Axe 3** **créer des équipements structurants répondant aux besoins des communes alentour**
- action 3.1 étude de dimensionnement, programmation des équipements structurants : site distillerie, espace culturel
- action 3.2 acquisition de la distillerie
- action 3.3 création d'un espace culturel
- action 3.4 équipements scolaires : adaptation aux évolutions démographiques de la commune
- Axe 4** **actions génériques Vallée de l'Hérault**
- action 4.1 actions en faveur de l'habitat
- action 4.2 restauration et entretien du fleuve Hérault

Axe 1	Fiche action n°1.1
recomposer les entrées de ville pour faciliter la fréquentation de Saint André de Sangonis à l'échelle du bassin de vie	Titre de l'action : Aménagement de la route départementale 619 (ancienne nationale) en boulevard urbain
Présentation de l'action	
Contexte	
La commune de Saint André de Sangonis est traversée d'Est en Ouest par la Route Départementale 619 (RD 619 ancienne route nationale). Cet axe connaît une forte fréquentation tant de véhicules légers reliant Gignac à Clermont l'Hérault que de poids lourds, en particulier des convois exceptionnels. De ce fait, la RD 619 constitue une barrière entre le secteur Nord et le secteur Sud. La place du village, le secteur commercial et un grand nombre d'habitations se situent dans le secteur Sud alors que les équipements scolaires et sportifs sont au Nord. A l'échelle du bassin de vie, constitué d'un territoire allant de Jonquières à Montpeyroux, en passant par Lagamas ou Ceyras, il convient de faciliter l'accès à Saint André de Sangonis pour les populations fréquentant les équipements de la commune. Qu'il s'agisse de la zone artisanale, des commerces, petites et moyennes surfaces ou des établissements scolaires, Saint André de Sangonis constitue une destination quotidienne pour de nombreuses personnes. L'aménagement de la RD 619 en boulevard urbain est un projet primordial dans l'accompagnement de la centralité de la commune tant à l'échelle de la communale qu'à celle du bassin de vie. En effet, il permettra de diminuer le trafic de transit afin d'apaiser le centre. Il permettra également de supprimer l'effet barrière entre le centre ancien et le pôle d'équipements scolaires et sportifs. Saint André de Sangonis s'est construite autour de 3 pôles : un pôle commercial, une zone artisanale et un pôle d'équipements publics. L'enjeu est de donner de la visibilité à ce bourg centre en reliant ces 3 pôles.	
Objectifs stratégiques	
La RD 619 traverse le village d'Est en Ouest. Voie départementale importante avant la création de l'autoroute A75, elle est aujourd'hui moins empruntée mais son gabarit doit assurer le transit de convois exceptionnels, contraignant ainsi une requalification de type rue de village, avec espace généreux pour les modes doux. Par ailleurs, elle reste largement empruntée par les personnes désirant rejoindre Clermont l'Hérault ou Ceyras en venant de Montpellier. Les objectifs sont : - Favoriser la dynamisation et l'attractivité du bourg centre par sa visibilité et son affirmation - Détourner le trafic de transit - Réduire les vitesses pratiquées par les véhicules, - Inscrire les modes de déplacements doux dans la quotidienneté - Relier les 3 pôles de centralité pour en faire un seul bourg centre - Sécuriser les déplacements - Embellir cet axe de façon à créer une avenue urbaine	

Descriptif des opérations envisagées

Aménagement de la RD 619 en boulevard urbain entre l'écoparc le quartier du Puech en tronçons :

- De l'écoparc au rond-point du Porc Nègre
- Du rond-point du Porc Nègre à la rue des fontaines
- De la rue des fontaines au monument aux morts
- Du monument aux morts au quartier du Puech

Les actions qui en découlent :

- Piétonisation d'une grande partie de la route départementale afin de favoriser les modes de déplacements doux (reprofilage, trottoirs plus larges...)
- Harmonisation des revêtements de sol, du mobilier urbain et de l'éclairage public afin de créer une continuité entre l'éco parc et le quartier du puech
- Installation de racks à vélos dans l'aménagement
- Implantation d'un mobilier urbain qualitatif, sobre et contemporain, et simplification de la signalisation routière en favorisant le regroupement des indications sur un seul mât,
- Prise en compte des contraintes de fonctionnement dans l'aménagement : convois exceptionnels, demi-tour du camion-benne, containers à ordures ménagères...
- Plantations d'alignement de chaque côté de la route départementale pour rendre l'espace accueillant, agréable et ombragé
- Mise en place d'actions peu coûteuses mais qui renvoient très rapidement un signal d'engagement de la commune, par exemple micro-fleurissement des pieds de façade.

Maître d'ouvrage : commune

Coût estimatif :

Les chiffrages des espaces publics présentés ci-dessous ne concernent que les surfaces vues, hors réseaux enterrés. Ils traitent des revêtements, trottoirs, plantations, signalétique, éclairage, mobilier...

Nom du tronçon	Surface (m²)	Linéaire (ml)	Montant € HT/ml (fourchette basse)	Montant € HT/ml (fourchette haute)
Projet 1.1.1 : de l'éco parc au rond-point du Porc Nègre. Remarques spécifiques : aménagement d'entrée de ville, aménagement de circulations pour les modes doux (sols, balisage, signalétique,)	24 750 m²	2065	247 800 € HT 120 € HT/ ml	309 750 € HT 150 € HT/ ml
Projet 1.1.2 : du rond-point du Porc Nègre à la rue des fontaines. Remarques spécifiques : aménagements urbains, (revêtements, trottoirs, plantations, signalétique, éclairage, mobilier...) et plantations	4 000 m²	335	159 840 € HT 480 € HT/ ml	239 760 € HT 720 € HT/ ml
Projet 1.1.3 : de la rue des fontaines au monument aux morts Remarques spécifiques : aménagements urbains, (revêtements, trottoirs, plantations, signalétique, éclairage, mobilier...) et plantations	5 000 m²	415	199 680 € HT 480 € HT/ ml	299 520 € HT 720 € HT/ ml

Projet 1.1.4 : du monument aux morts au quartier du Puech Remarques spécifiques : aménagements urbains, (revêtements, trottoirs, plantations, signalétique, éclairage, mobilier.) et plantations	5800 m ²	483	231 840 € HT 480 € HT/ ml	347 760 € HT 720 € HT/ ml
total	39 550 m²	3300 ml	839 160 € HT	1 196 790 € HT

Calendrier : 2019 / 2020 / 2021

Partenariat technique envisagé : Etat, Région Occitanie, Conseil Départemental de l'Hérault, Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, Enseignes commerciales, ADEME, Hérault Energie, CAUE

Partenariat financier possible : Région Occitanie, Département de l'Hérault, partenaires privés

Carte de situation de l'action

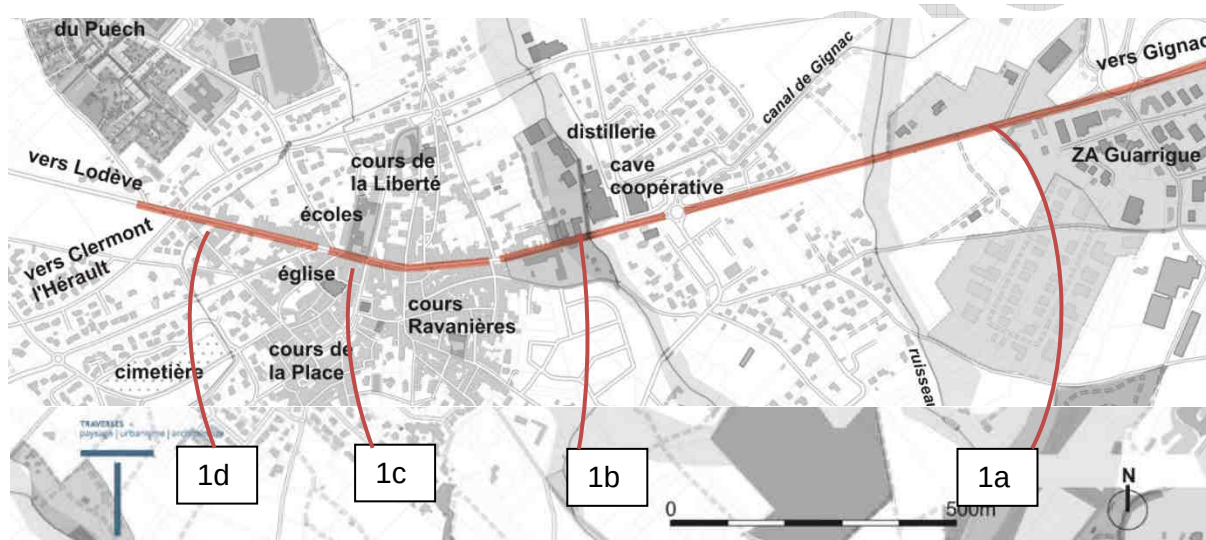




Image de référence pour le tronçon 1-b, 1-c et 1-d

Réaménagement de l'ancienne RN en boulevard urbain / Frontignan (34).

Maître d'ouvrage : ville de Frontignan la Peyrade

Equipe : N. LEBUNETEL Mandataire Architectes-Urbanistes, Claudia GOEPFERT et Elise AZEMARD Architectes-Urbanistes Chargées de projet, GINGER BET ARCADI Paysagiste, ECL studio Concepteur Lumière

Surface linéaire : 6km

Le projet de requalification de l'ancienne RN 2112 a été abordé comme un projet urbain : redéfinir par l'intervention sur cet axe historique central le devenir et l'identité de la ville.

Source : lebunetel-architectes.com



IMAGE DE PRINCIPE

► Requalification de l'avenue Gambetta (entrée s

Face-pied

Plantation
d'arbres de
haute tige

De l'herbe ! économique
dans sa gestion : la largeur
d'emprise de clôture à clôture
est à considérer entièrement
comme un tapis vert

Voie mixte
: piétons cycles



Temps 1 (espace public)

Limites d'emprises
privées végétalisées

Plantation
d'arbres de
haute tige

Stationnement
en terre pierre
entierbe

Clôtures les plus
discreètes possibles



Temps 2 (espace privé)

Image de référence pour le tronçon 1-a

Principe de requalification de l'entrée de ville en zone industrielle, avenue Gambetta à Albi, agence folléa-gautier – source : plan de paysage de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois juin 2016

Évaluation et suivi de la mesure

Actions et indicateurs envisagés :

- Linéaire de voies réaménagées
- Évolution de l'intensité du trafic routier

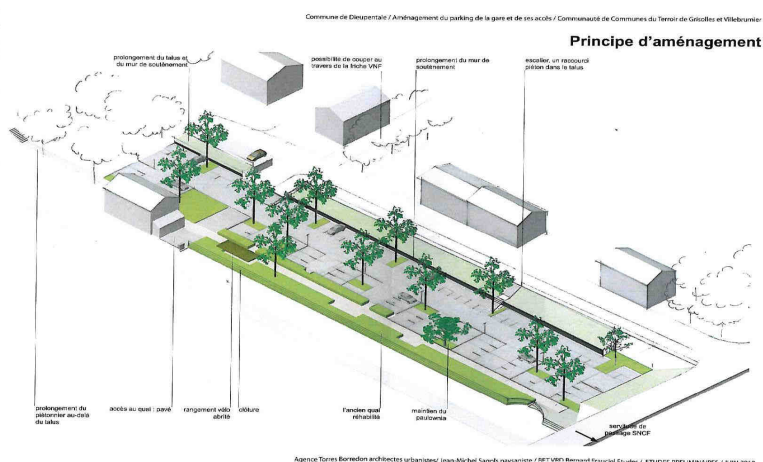
Axe 1	Fiche action n°1.2								
recomposer les entrées de ville pour faciliter la fréquentation de Saint André de Sangonis à l'échelle du bassin de vie	Titre de l'action : création d'une aire de covoiturage								
Présentation de l'action									
Contexte									
La commune de Saint André de Sangonis est desservie par 2 échangeurs complets sur l'autoroute A750. De ce fait, elle constitue un point de repère et de rencontre à l'échelle du territoire du Cœur d'Hérault. Que l'on vienne ou aille des secteurs de Lodève, de Clermont l'Hérault, de Béziers ou de Montpellier, Saint André de Sangonis est un lieu de passage facilement accessible. A l'heure de la nécessité de repenser les déplacements, notamment pour les trajets domicile / travail, il paraît important d'offrir aux habitants du secteur (Jonquières, Lagamas, Montpeyroux...) une aire de covoiturage complémentaire de celle de Gignac. A ce jour, il existe sur Saint André de Sangonis des aires de covoiturage de fait comme devant la friche de l'ancienne cave coopérative. Cependant, elles ne pourront pas perdurer car il s'agit de propriétés privées pour lesquelles les propriétaires ont des projets d'aménagement. Les enjeux en termes environnementaux ou de lien social de ce type de réalisation ne sont plus à démontrer. Cette aire permettrait de parfaire l'offre multi modale du territoire. A proximité de l'échangeur et dans le cadre des délaissés autoroutiers, il existe des parcelles pouvant accueillir ce type d'aménagement.									
Objectifs stratégiques									
Les objectifs sont : - contribuer à la modification des habitudes de déplacements - renforcer le lien social - réduire les émissions de gaz à effet de serre									
Descriptif des opérations envisagées									
Descriptif : aménagement d'une aire de covoiturage à proximité de l'échangeur Nord de 40 places Maitre d'ouvrage : Département de l'Hérault Coût estimatif : <table><tr><td></td><td>surface</td><td>fourchette basse (120 €/m² HT)</td><td>Fourchette haute (200 €/m² HT)</td></tr><tr><td>Etudes et travaux</td><td>1000m2</td><td>120 000€ HT</td><td>200 000€ HT</td></tr></table> Ce chiffrage ne concerne que les surfaces vues, hors réseaux enterrés. Il traite des revêtements, trottoirs, plantations, signalétique, éclairage, mobilier... Calendrier de réalisation : 2019 Partenariat Technique envisagé :Etat, Région Occitanie, Conseil Départemental de l'Hérault, Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, Pays Cœur d'Hérault Partenariat financier possible : Département de l'Hérault			surface	fourchette basse (120 €/m² HT)	Fourchette haute (200 €/m² HT)	Etudes et travaux	1000m2	120 000€ HT	200 000€ HT
	surface	fourchette basse (120 €/m² HT)	Fourchette haute (200 €/m² HT)						
Etudes et travaux	1000m2	120 000€ HT	200 000€ HT						



Carte de situation de l'action



Dans le cadre du grand projet de Pays mené par la Communauté de Communes du Terroir de Grisolles et Villebrumier, la Commune de Dieupentale, a aménagé un parking multimodal autour de la gare SNCF. MOE : Torres et borredon architectes. Source : www.caue-mp.fr



Évaluation et suivi de la mesure

Actions et indicateurs envisagés :

- taux de fréquentation
- lieux d'habitation des usagers

Axe 2	Fiche action n°2.1
repenser les déplacements pour redéfinir la centralité et la place de la voiture	Titre de l'action : réalisation d'un plan de déplacements à l'échelle des trois pôles de centralité (centre ancien - quartier du Puech – Ecoparc la Garrigue)
Présentation de l'action	
Contexte	
Saint André de Sangonis s'est construite autour de 3 pôles : un pôle commercial, une zone artisanale et un pôle d'équipements publics. L'ensemble de ces pôles est fréquenté par une population venant de tout le territoire du cœur d'Hérault. Les aménagements routiers et viaires ont été réalisés au fil de la transformation du village en bourg centre. L'enjeu à ce jour est de construire un plan de déplacements à l'échelle de la commune repensant la place de chacun des modes de déplacement : à pieds, à vélo, en voiture, en transports en commun mais également leur combinaison. Il s'agira de disposer d'un outil de programmation qui hiérarchisera et précisera les actions à mettre en œuvre et leurs financements. Cet outil sera également l'occasion de construire une démarche partenariale associant les pouvoirs publics (Etat, Région, Département, C.C.V.H.) mais également les acteurs de la société civile (entreprises, commerçants, habitants). Il s'agit de réfléchir à des trames de déplacements alternatives à la voiture permettant de relier le quartier du Puech à l'Eco parc en passant par le centre-ville tout en intégrant des espaces de stationnement. Les questions de l'amélioration de la sécurité des déplacements, de l'accessibilité des déplacements des Personnes à Mobilité Réduite (P.M.R.) et de la protection de l'environnement seront au centre de la réflexion et des propositions d'actions à conduire. Concrètement, il s'agit d'établir un plan de déplacements qui servira de référence et de fil conducteur pour la politique d'aménagements liée aux mobilités dans les 20 prochaines années dans une démarche globale définissant les principes d'organisation du transport et de stationnement des personnes et des marchandises, tous modes confondus.	
Objectifs stratégiques	
- rationaliser et diminuer le trafic automobile dans l'hyper centre - construire l'articulation entre les différents modes de transports - définir une stratégie de déplacements à l'échelle de la commune connectée avec le Cœur d'Hérault et le reste du département et de la Région.	
Descriptif des opérations envisagées	
Cette étude est le support de futures opérations d'aménagements urbains et paysagers visant à requalifier les entrées de villes et à apaiser le centre-ville de Saint-André-de-Sangonis. Le cahier des charges pour l'étude mobilité est le suivant.	

Phase 1 : diagnostic

- synthèse des études existantes avec une réactualisation des données
- enquête auprès des principaux utilisateurs du territoire
- analyse de la mobilité sur le territoire
 - les besoins de déplacement avec une analyse des pôles générateurs de déplacements (services, santé, commerces, loisirs, emploi)
 - les offres de transports sur le territoire ou à sa périphérie

Le diagnostic devra aboutir à la proposition de scénarii d'actions.

Phase 2 : préconisations

L'élaboration du plan d'action doit :

- permettre de développer les modes doux alternatifs à la voiture individuelle (trottoirs plus larges, ruelles en espace partagé, qualification de l'espace par des plantations d'alignement...)
- adapter la signalétique routière et le stationnement
- proposer des outils de « mobilité durable » qui faciliteront le déplacement prioritairement du public rencontrant des difficultés de mobilité (jeunes, personnes âgées, publics fragiles)
- préparer de nouveaux itinéraires modes doux, pour relier le village et les pôles d'attractivité

Les propositions devront préciser le fonctionnement/organisation, sa mise en œuvre (maîtrise d'ouvrage) et les aménagements à prévoir. Pour les aménagements, il s'agira de les localiser de manière assez précise (emprise, propriété foncière...).

Pour l'aide à la décision les préconisations devront être hiérarchisées et étayées par différents indicateurs :

- estimation financière,
- maîtrise d'ouvrage et planning de réalisation

Une méthode et un modèle de « fiche préconisation » devra être fournie par le prestataire dans le dossier de candidature.

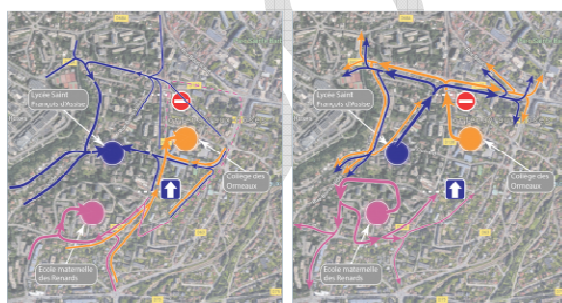
Maitre d'ouvrage : Commune

Cout estimatif : plan de développement des circulations douces : 15 000 à 20 000 € HT

Calendrier de réalisation : 2019

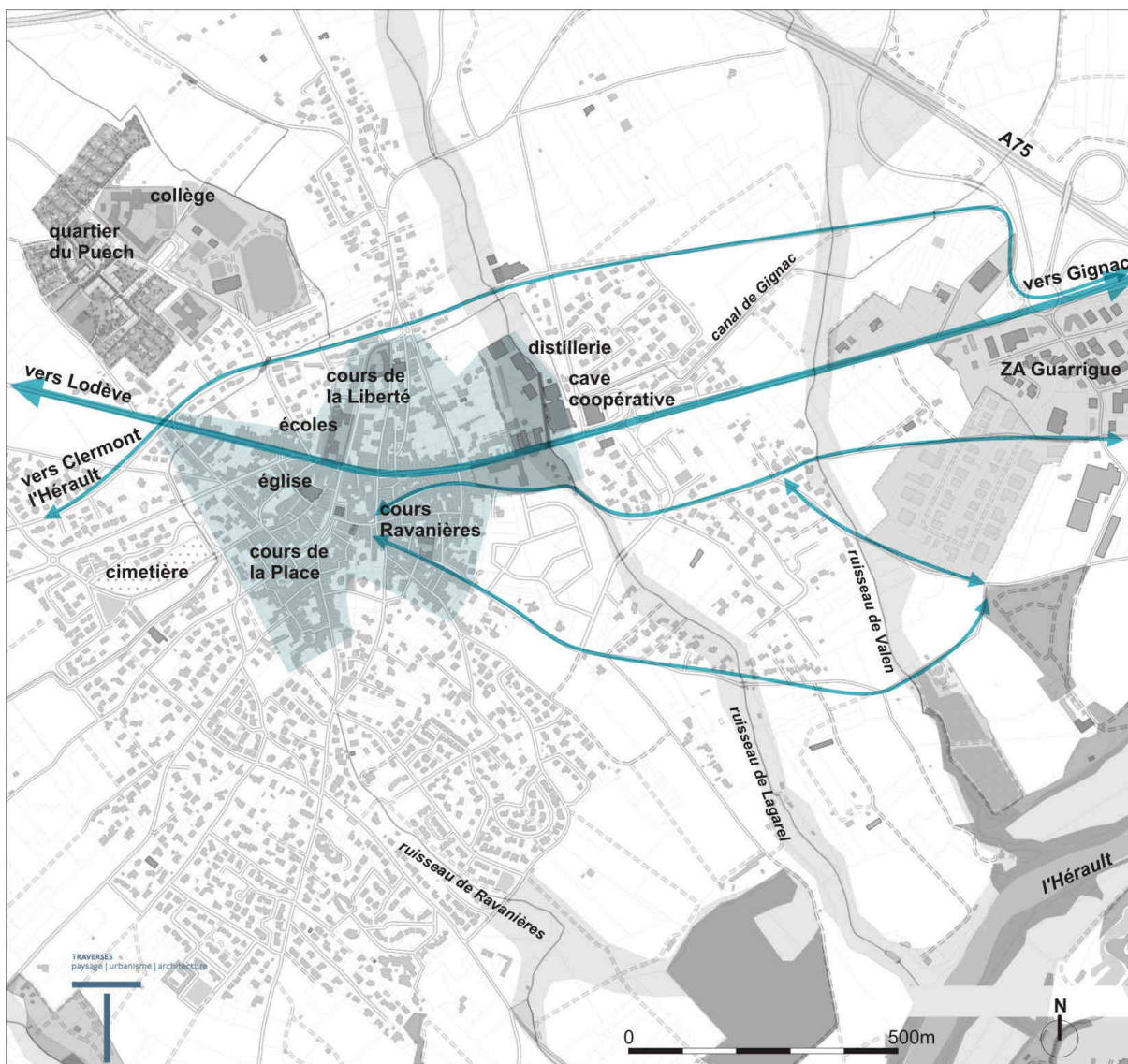
Partenariat Technique envisagé : Etat, Région Occitanie, Conseil Départemental de l'Hérault, Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, CAUE, Pays Coeur d'Hérault

Partenariat financier possible : Région Occitanie



Exemple d'une étude mobilité mise en place à Montpellier, Hérault (34). Source : ITER

Suite à la demande des riverains de passer la rue Estienne d'Orves en sens unique, la Ville a souhaité évaluer les impacts de cette modification du fonctionnement de la voie, notamment les reports de flux sur les voies adjacentes.



←→ voies secondaires à étudier particulièrement

Carte de contexte

Évaluation et suivi de la mesure

Actions et indicateurs envisagés :

- Définition d'une Programmation Pluriannuelle des Investissements en matière d'aménagements sur les courts, moyens et longs termes.
- Linéaire de circulations douces créées ou valorisées
- enquête de fréquentation et de satisfaction

Axe 2	Fiche action n°2.2
repenser les déplacements pour redéfinir la centralité et la place de la voiture	Titre de l'action : aménagement des cours de la Place, Ravanières et de la Liberté
Présentation de l'action	
Contexte	
Historiquement, le centre de Saint André de Sangonis se situe autour la place centrale du village. Cette centralité se caractérise par la présence de commerces de proximité. Toutefois, force est de constater que le fonctionnement actuel de ce secteur ne permet pas le développement d'un espace de vivre ensemble contribuant à la vie sociale et économique. Le périmètre comprenant les cours de la Place, cours Ravanières et le cours de la Liberté est un secteur névralgique pour la commune. En effet, il concentre des équipements commerciaux, la tenue des 3 marchés hebdomadaires, des lieux de convivialité et des équipements publics structurant la vie de la cité et du territoire. Dans une logique de maîtrise foncière et de maîtrise du développement, la commune a acquis des parcelles pour lesquelles il convient de préciser le programme. L'aménagement de ce secteur permettra de réaliser une action complémentaire à la requalification de la RD 619 en boulevard urbain visant à réduire l'effet barrière de cet axe. Le périmètre concerné croise la RD 619 au cœur du bourg centre. Au-delà des aménagements physiques, la commune poursuivra sa stratégie d'animation de cet espace central en y organisant une large partie des festivités et en accompagnant les événements contribuant au lien social. Les aménagements à réaliser doivent répondre à la problématique de l'attractivité de ce pôle. Leur nature précise ne pourra être définie qu'à l'issue du travail de définition du plan de déplacements. Si la nécessité d'aménager l'hyper centre ne fait aucun doute, il convient de penser ces aménagements au regard des questions de la mobilité à l'échelle du bourg centre, du stationnement de proximité permettant d'apaiser la place centrale.	
Objectifs stratégiques	
- affirmer le secteur comme espace du vivre ensemble autour des commerces de proximité et des lieux de convivialité - construire une continuité de l'hyper centre de la salle des fêtes au cimetière en passant par la place du village - permettre le développement commercial de l'hyper centre - redonner partiellement aux piétons et aux commerces l'espace de l'esplanade - aménager des parkings de proximité	

Descriptif des opérations envisagées

Descriptif : réalisation d'aménagement sur le secteur du cours de la Place, cours Ravanières et cours de la Liberté

Maitre d'ouvrage : Commune

Cout estimatif :

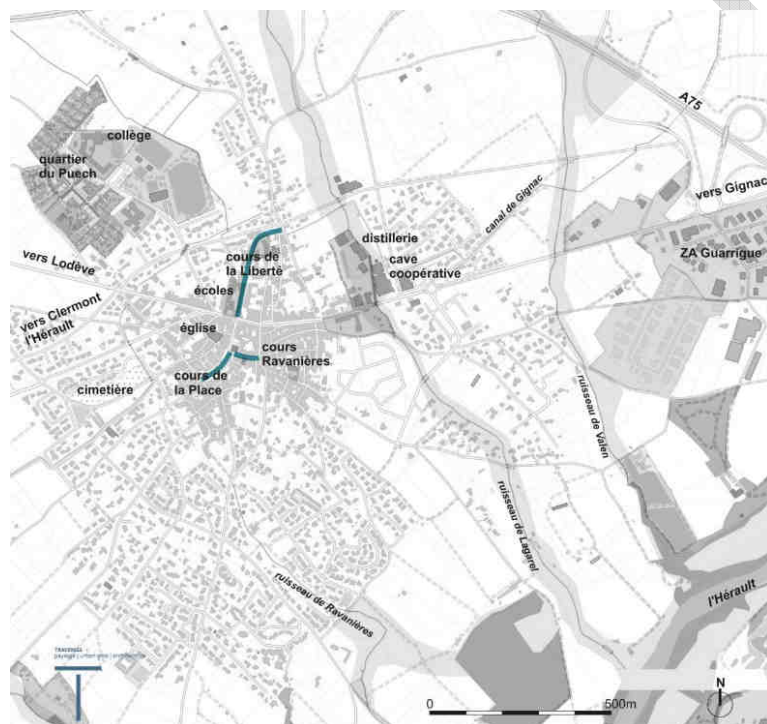
Les chiffrages des espaces publics présentés ci-dessous ne concernent que les surfaces vues, hors réseaux enterrés. Ils traitent des revêtements, trottoirs, plantations, signalétique, éclairage, mobilier...

Nom de l'espace public	Surface (m²)	Montant 150€ HT/ m2 (fourchette basse)	Montant 250 € HT/m² (fourchette haute)
Projet 2.1.1 : Cours de la Place	4100 m²	615 000 € HT	1 025 000 € HT
Projet 2.1.2 : Cours Ravanières	1000 m²	150 000 € HT	250 000 € HT
Projet 2.1.3 : Cours de la liberté	5 800 m²	870 000 € HT	1 450 000 € HT
total	39 550 m²	1 635 000 € HT investis	2 725 000 € HT investis

Calendrier de réalisation : 2020 / 2021

Partenariat Technique envisagé : Région Occitanie, Conseil Départemental de l'Hérault, Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, CAUE

Partenariat financier possible : Région Occitanie, Communauté de Communes Vallée de l'Hérault



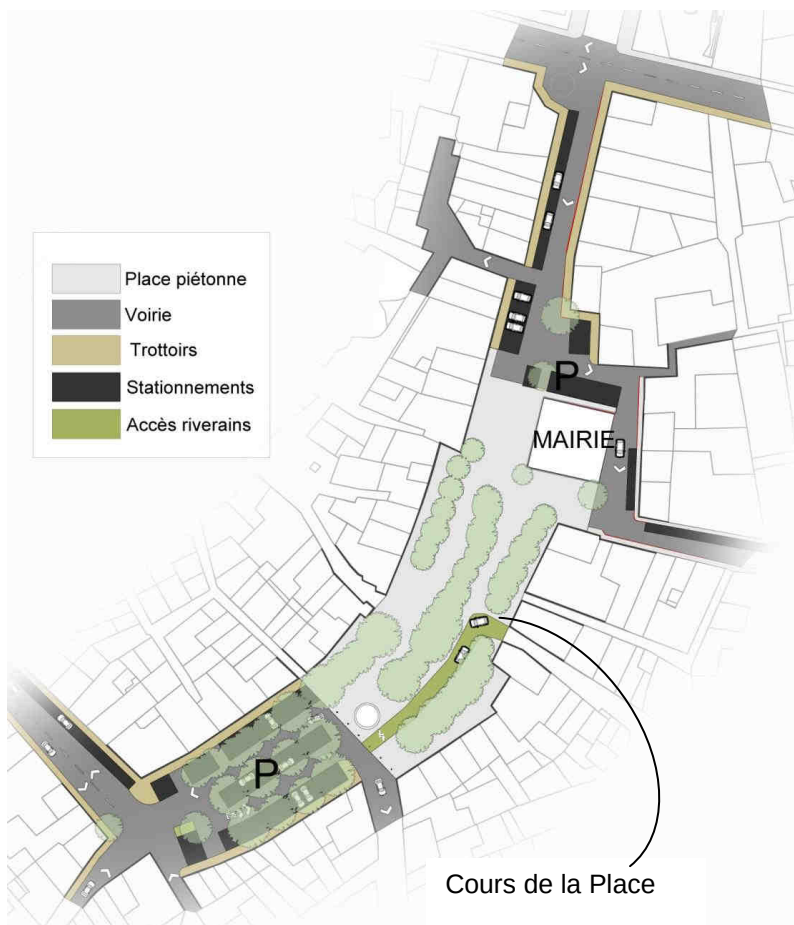
Carte de situation de l'action

L'esplanade est aujourd'hui très encombrée par les voitures. La contrainte de la fête foraine interdit les plantations en son centre. Il serait intéressant de redonner la place aux piétons ainsi qu'aux commerces afin d'implanter les terrasses de restaurants et de cafés. La fête foraine qui a lieu une fois par an peut trouver un emplacement différent toujours proche du centre.

L'aménagement propose de planter le cours de la place d'arbres de hautes tiges afin de dégager la vue du piéton et d'apporter de l'ombre à l'ensemble. Le cours reprend donc son usage de promenade, d'esplanade avec terrasses et commerces, il relie le parvis de la mairie, l'entrée (Beffroi) au vieux centre et la fontaine.

Projet urbain et AEU, préalables au PLU – PHASE II – propositions juin 2012

TRAVERSES paysage urbanisme architecture, mandataire - Marie AMIOT architecte – urbaniste – ANCRAGES programmation – EBEN environnement



Doc 1



Place Pierre Viala et Place de l'Eglise COURDONTERRAL (Hérault - 34)

Pour reconquérir deux places emblématiques de ce village de 5 900 habitants, devenues au fil du temps de banales aires de stationnement, l'équipe municipale a commencé par aménager l'accueil des véhicules à moins de 100 m de ces deux places. Les concepteurs vont considérer les deux places comme un ensemble et s'appuyer sur l'unité de traitement de sol pour en renforcer la lecture tout en leur conservant une ambiance propre. Suppression du stationnement, maintien de la circulation, valorisation du patrimoine bâti sont les principaux objectifs

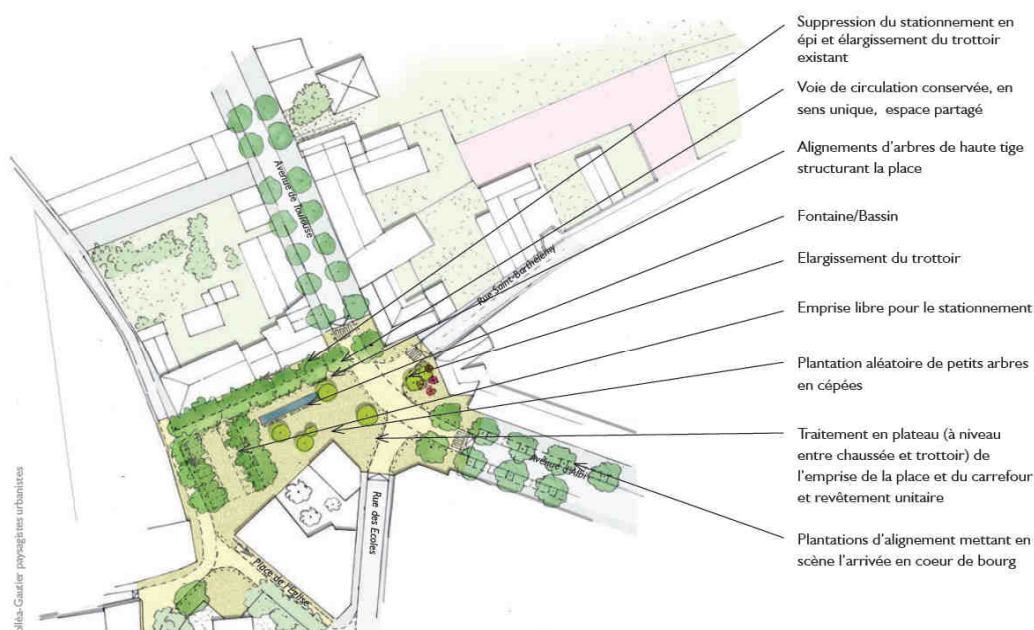


Etat existant

Traitement de sol unitaire
entre les emprises piétonnes
et circulées



Folléa-Gautier paysagistes urbanistes



Folléa-Gautier paysagistes urbanistes

Requalification de la place du Barry à Marssac - Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes
source : plan de paysage de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois juin 2016

Évaluation et suivi de la mesure

Actions et indicateurs envisagés :

- Appropriation des espaces publics par la population
- Réaménagement des places

Axe 2	Fiche action n°2.3
repenser les déplacements pour redéfinir la centralité et la place de la voiture	Titre de l'action : aménagement d'un itinéraire de circulation douce du collège de Saint André de Sangonis au Lycée de Gignac
Présentation de l'action	
Contexte	
Dans la continuité des actions précédentes, il s'agit de construire un itinéraire de circulation douce du collège de Saint André de Sangonis au lycée de Gignac. En effet, ces 2 communes ne sont séparées que par le fleuve Hérault qui est déjà traversé par le pont du Languedoc et le pont de Gignac. A la rentrée 2020, les lycéens de Saint André de Sangonis seront scolarisés au nouveau lycée de Gignac. Les habitudes se prennent dès le plus jeune âge, il paraît donc opportun de permettre l'accès à ce nouvel équipement, central dans la vie de la jeunesse, par des voies de circulation douce. De plus, dans l'optique de la construction d'une entité urbaine formée de Saint André de Sangonis et de Gignac, faciliter les déplacements doux entre le quartier du Puech, quartier d'habitat social, et Gignac en passant par le centre bourg et l'Ecoparc est un enjeu de développement de la commune tant en termes d'équipements publics tels que la bibliothèque ou de services tels que la moyenne surface commerciale. Sur ce parcours, il se trouvera également une maison médicale et l'ensemble des services para médicaux, notamment la pharmacie. Concrètement, il s'agira de créer une signalétique particulière indiquant l'itinéraire et de réaliser les aménagements nécessaires dont le tracé détaillé aura été précisé dans le cadre du plan de déplacements défini dans la fiche action 3. Cette action sera complétée par une action sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault pour la construction d'une passerelle piétonne sur l'Hérault entre la rive Gignacoise et la rive Saint andréenne.	
Objectifs stratégiques	
- modifier les habitudes de déplacements entre Saint André de Sangonis et Gignac - faciliter l'accès au collège de Saint André de Sangonis et au lycée de Gignac	

Descriptif des opérations envisagées

Descriptif :

- aménagement de chemin et de cheminements entre le collège de Saint André de Sangonis et le lycée de Gignac. Dans certains tronçons, il s'agira de requalifier le canal principal de Gignac
- création et installation d'une signalétique particulière

Maitre d'ouvrage : Commune pour les cheminements, Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault pour la passerelle

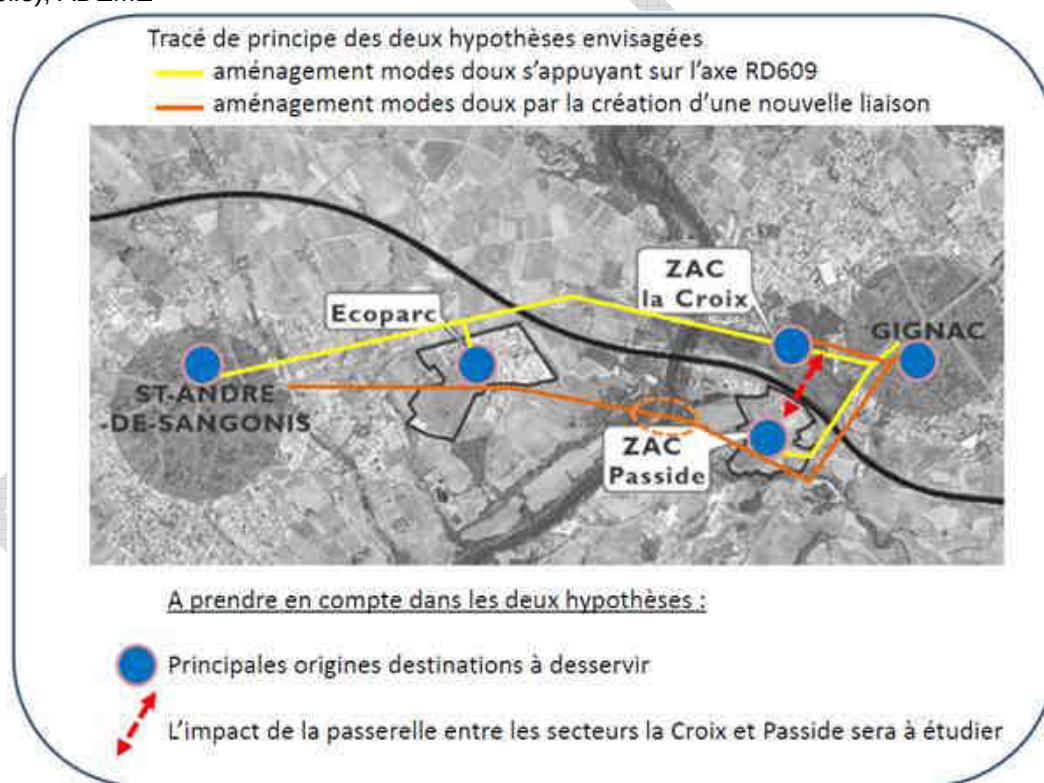
Coût estimatif :

Ouvrage concerné	Linéaire (ml)	Surface (m²)	Coût estimatif :	
Requalification cheminement de 6 mètres de large sans éclairage (terrassements, revêtements, bordures...)	3500	Variable selon les tronçons.	Fourchette basse 140 000€ HT, soit 40 €/ml HT	Fourchette haute 210 000€ HT soit 60 €/ml HT
Passerelle de 6 mètres de large ¹	150	900	3 150 000 soit 3 500 €/m²HT	

Calendrier de réalisation : 2020/2021

Partenariat Technique envisagé : Région Occitanie, Conseil Départemental de l'Hérault, Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, Commune de Gignac, Pays Coeur d'Hérault, ADEME

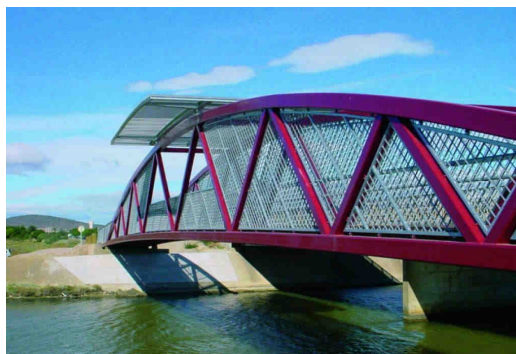
Partenariat financier possible : Région Occitanie, Communauté de Communes Vallée de l'Hérault (passerelle), ADEME



Carte de situation de l'action

¹ Le coût et les caractéristiques de la passerelle dépendront de l'hypothèse d'aménagement retenue, suite aux résultats de l'étude préalable en cours de réalisation

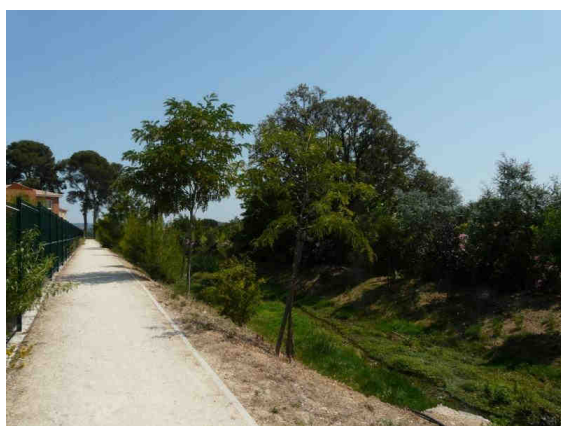
Références :



Passerelle piétonne située à Villeneuve-Lès-Maguelone. Composée de poutres à treillis, cette passerelle de type Warren s'étend sur 56,86 mètres de long. Source : matiere-tp.com



Passerelle piétonne située à Gérone, Espagne. Pere Solà (architecte), Lluís Guanter (architecte), Antoni Blazquez (architecte) Source : structurae.info



Cheminement doux existant dans le quartier de Carabote, à Saint-André-de-Sangonis, le long du ruisseau : il s'agit d'un lieu offrant une vraie qualité spatiale dissocié des voies automobiles, mais sur une courte distance et sans possibilité de continuité vers le village.

Source : Projet urbain et AEU, préalables au PLU – PHASE II – propositions juin 2012

TRAVERSES paysage urbanisme architecture, mandataire - Marie AMIOT architecte – urbaniste – ANCRAGES programmation – EBEN

Évaluation et suivi de la mesure

Actions et indicateurs envisagés :

- Nombre de kilomètres aménagés
- taux de fréquentation de l'itinéraire

Axe 3	Fiche action n°3.1
créer des équipements structurants répondant aux besoins des communes alentour	Titre de l'action : étude de dimensionnement, programmation des équipements structurants : Entrée de ville Est
Présentation de l'action	
Contexte	
La commune de Saint André de Sangonis connaît des opportunités foncières liées à l'évolution de l'activité économique le long de la RD 619, notamment une distillerie, une ancienne cave coopérative et une moyenne surface commerciale. Chacun de ces 3 sites connaît ou va connaître des changements impactant largement le devenir de ce secteur. La cave coopérative n'est plus en fonction depuis plusieurs années et a été acquise en 2015 par un opérateur privé. A ce jour, le projet d'évolution de ce bâtiment, constitutif du patrimoine Saint Andréen, est en cours de définition. La distillerie doit cesser son activité à moyen terme et les propriétaires actuels souhaitent céder une partie, dans un premier temps puis la totalité de la parcelle. Enfin, afin d'assurer son développement et sa pérennisation, l'enseigne Lidl souhaite se déplacer de l'autre côté de la RD 619, libérant ainsi ses locaux actuels et leurs abords. Ce périmètre de plus de 3 hectares au cœur du territoire communal est un secteur stratégique du développement local qu'il appartient à la collectivité de préserver. Dans ce contexte, la commune souhaite réaliser une étude permettant de préciser le programme à réaliser dans ce secteur (entrée de bourg) et, en particulier sur le site de la distillerie. L'étude aura également pour objectif d'accompagner les acteurs locaux dans la définition et le dimensionnement des équipements structurants à l'échelle du bassin de vie, notamment un équipement à vocation culturelle ou socio culturelle.	
Objectifs stratégiques	
- Définir le programme d'aménagement de ce secteur - Accompagner les décideurs dans la définition d'une Programmation Pluriannuelle des Investissements (P.P.I.) en priorisant les actions à mettre en œuvre à court, moyen et long terme. - Spatialiser le programme de la commune - Rénover des équipements structurants qui favorisent le rayonnement de Saint-André-de-Sangonis - Articuler les besoins de fonctionnement des équipements de centralité avec les besoins résidentiels - Obtenir une proportion cohérente entre densité bâtie et espaces extérieurs	

Descriptif des opérations envisagées

Descriptif : Etude de programmation et de dimensionnement des aménagements et des équipements à prévoir dans le secteur

Maitre d'ouvrage : Commune

Cout estimatif :

	fourchette basse (€/HT)	fourchette haute (€/HT)
étude de programmation urbaine	20 000	35 000

Calendrier de réalisation : 2019

Partenariat Technique envisagé : Etat, Région Occitanie, Conseil Départemental de l'Hérault, Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, Etablissement Public Foncier (EPF), Pays Coeur d'Hérault

Partenariat financier possible : Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, Etablissement Public Foncier (EPF)



Carte de situation de l'action

Évaluation et suivi de la mesure

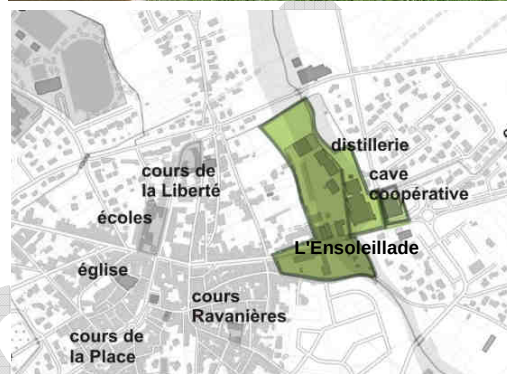
Actions et indicateurs envisagés :

- définition d'un programme associé à une maîtrise d'ouvrage

Axe 3	Fiche action n°3.2
créer des équipements structurants répondant aux besoins des communes alentour	Titre de l'action : Acquisitions foncières entrée de ville Est
Présentation de l'action	
Contexte	
Le site de la distillerie se situe en façade de la RD 619 dans un secteur stratégique du développement communal. La distillerie est à proximité de l'ancienne cave coopérative, du magasin actuel de l'enseigne Lidl et de l'IME Ensoleillade. Ce site est à l'entrée du bourg de la commune. Comme évoqué dans l'action 6, il s'agit d'un secteur à enjeux pour le développement de la commune de Saint André de Sangonis. La réalisation d'une étude de programmation et de dimensionnement des aménagements et des équipements publics permettra de définir précisément le projet de ce secteur. Toutefois, en l'état de la réflexion, il convient de procéder aux acquisitions foncières en fonction des opportunités afin de permettre aux pouvoirs publics de garder la maîtrise du foncier. La superficie de la parcelle est de près de 2 hectares dont une large partie est constructible. Dans un second temps, il s'agira de construire des partenariats tant avec des acteurs publics que privés afin de mettre en œuvre l'aménagement de la parcelle qui pourrait accueillir une opération mixte comprenant du logement, du commerce de proximité et des services publics. La commune va signer une convention d'anticipation foncière avec l'Etablissement Public Foncier Occitanie. L'enjeu est de recycler une friche industrielle en construisant un projet cohérent et stratégique pour la commune à l'entrée Est de la ville.	
Objectifs stratégiques	
- assurer la maîtrise publique du site - recycler une friche industrielle	
Descriptif des opérations envisagées	
<u>Descriptif</u> : Acquisition du site de l'actuelle distillerie, 20 600 m² <u>Maitre d'ouvrage</u> : commune de Saint-André-de-Sangonis via maîtrise d'ouvrage déléguée à l'Etablissement Public Foncier <u>Cout estimatif</u> : 700 000 € TTC <u>Calendrier de réalisation</u> : 2020/2021 <u>Partenariat Technique envisagé</u> : Etat, Région Occitanie, Conseil Départemental de l'Hérault, Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, <u>Partenariat financier possible</u> : Etablissement Public Foncier (EPF)	



Vue aérienne du site, avec les délimitations parcellaires. Source : géoportail et mairie de Saint-André-de-Sangonis



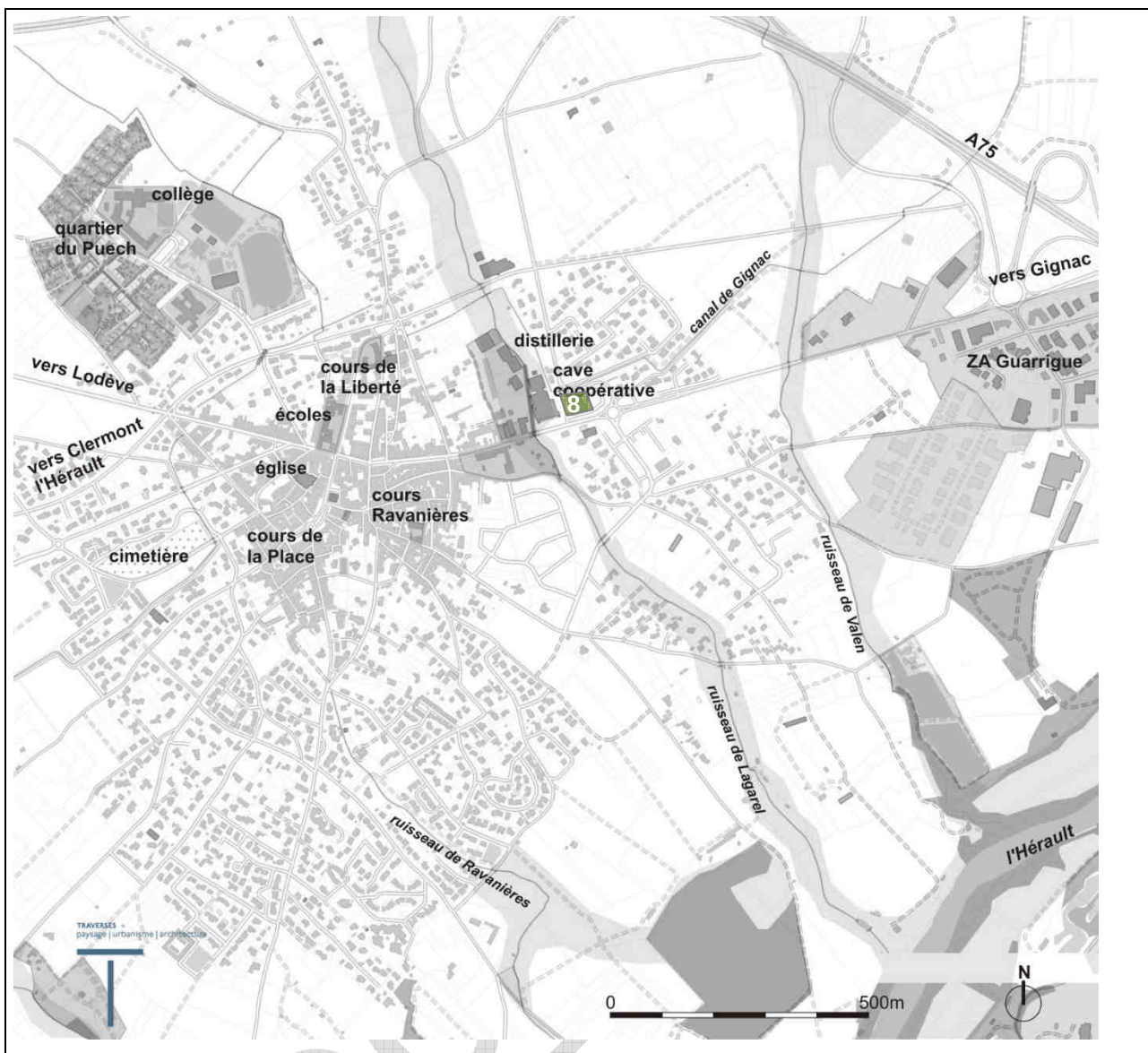
Carte situation et photo du secteur. Source : Traverses

Évaluation et suivi de la mesure

Actions et indicateurs envisagés :

- acquisition de la distillerie

Axe 3	Fiche action n°3.3
créer des équipements structurants répondant aux besoins des communes alentour	Titre de l'action : création d'un espace culturel
Présentation de l'action	
Contexte	
Actuellement, la bibliothèque de Saint André de Sangonis n'est pas dimensionnée pour répondre aux besoins des populations du bassin de vie. En complément de celle de Gignac, aujourd'hui saturée, il conviendrait d'offrir un service de lecture publique pour les personnes habitant Saint André de Sangonis mais également Jonquières, Lagamas, Montpeyroux, Saint Saturnin, Saint Guilhem le Désert, Saint Guiraud ou Saint Jean de Fos Dans le domaine culturel ou multiculturel, le territoire ne dispose pas d'un lieu suffisamment polyvalent pour répondre aux besoins. Ce lieu pourrait accueillir des événements rayonnant sur l'ensemble du cœur d'Hérault.	
Objectifs stratégiques	
- doter le cœur d'Hérault d'un équipement à destination de toute la population du territoire - permettre le rayonnement culturel de la vallée de l'Hérault	
Descriptif des opérations envisagées	
<u>Descriptif</u> : création d'un équipement culturel comprenant une partie bibliothèque complétée d'une ludothèque, d'une salle de musique et d'un fab-lab <u>Maître d'ouvrage</u> : Commune <u>Coût estimatif</u> : 3 735 100 euros <u>Calendrier de réalisation</u> : 2019/2020/2021 /2022 <u>Partenariat Technique envisagé</u> : Région Occitanie, Conseil Départemental, Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, <u>Partenariat financier possible</u> : Région Occitanie, Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, enseigne commerciale, CAF de l'Hérault	



Carte de situation de l'action

Évaluation et suivi de la mesure

Actions et indicateurs envisagés :

- définition d'un programme et d'une maîtrise d'ouvrage

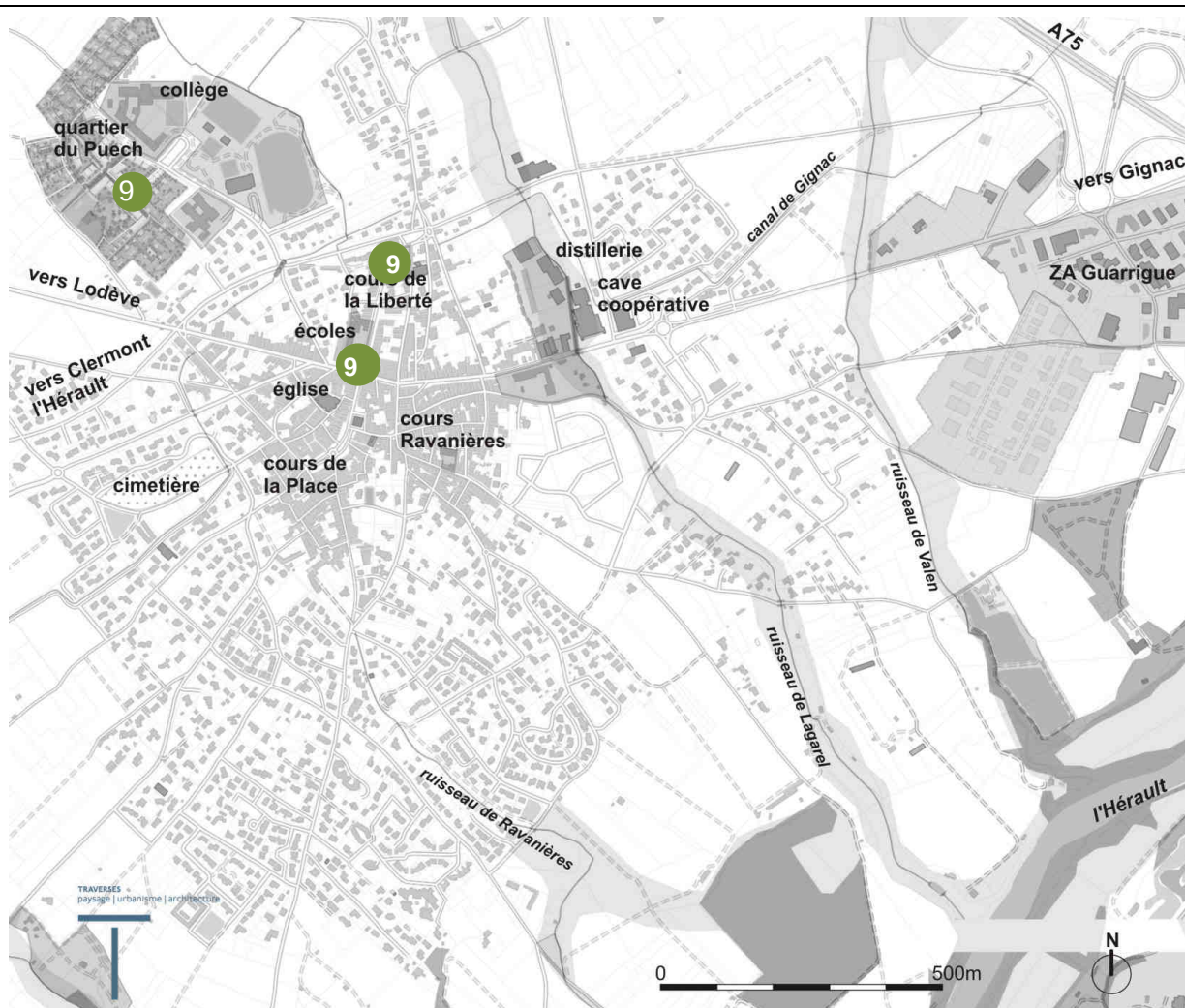
Axe 3	Fiche action n°3.4
créer des équipements structurants répondant aux besoins des communes alentour	Titre de l'action : Equipements scolaires : adaptation aux évolutions démographiques de la commune
Présentation de l'action	
Contexte	
La croissance démographique que connaît Saint André de Sangonis implique la croissance des effectifs scolaires. La commune s'est fait accompagner par un Assistant Maître d'Ouvrage pour définir son besoin en équipements scolaires supplémentaires. Il en ressort la nécessité de prévoir : - l'extension du restaurant scolaire cours de la Liberté, - la réhabilitation de l'Ecole maternelle R. GAUBIL - l'extension de l'Ecole élémentaire Anne FRANK - le transfert des classes élémentaire de l'Ecole A. RANDON La question des équipements scolaires prendra en compte les temps d'accueil périscolaires et extrascolaires.	
Objectifs stratégiques	
- dimensionner les équipements scolaires pour offrir des conditions d'accueil des enfants permettant leur apprentissage et épanouissement - poursuivre la structuration de la commune par la construction d'équipements à l'échelle d'une commune de cette strate de population	
Descriptif des opérations envisagées	
<u>Descriptif :</u> Construction d'équipements scolaires : classes, restauration salles d'activités... <u>Maître d'ouvrage :</u> Commune <u>Coût estimatif :</u> 4 310 000 € <u>Calendrier de réalisation :</u> 2020 : projets architecturaux et études 2021/2022 : travaux <u>Partenariat Technique envisagé :</u> Etat, Région Occitanie, Conseil Départemental de l'Hérault, Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, <u>Partenariat financier possible :</u> Etat	



Figure 3 photo de l'école Anne Frank, à Saint-André-de-Sangonis. Source : atelier-peytavin.fr



Figure 4 Référence : le préau de l'école primaire « les Asphodèles », Vendargues (34). Source : cooarchitectes.blogspot.com



Carte de situation de l'action

Évaluation et suivi de la mesure

Actions et indicateurs envisagés :

- construction des équipements scolaires

Fiche action générique Vallée de l'Hérault

Titre de l'action :

Actions en faveur de l'habitat

Dans le cadre de son projet de territoire 2016-2025, la CCVH s'est fixé comme objectif de planifier et maîtriser le développement urbain (objectif stratégique n°3), à travers notamment la mise en œuvre d'actions de développement de l'offre de logements et d'amélioration de l'habitat :

Action 1 : Programme d'Intérêt Général « Rénovissime »

Présentation de l'action

Contexte

La communauté de communes Vallée de l'Hérault est engagée depuis 1989 dans des opérations successives d'amélioration de l'habitat, qui ont permis sur le territoire Cœur d'Hérault la réhabilitation de plus de 1100 logements.

Malgré ces résultats encourageants, les principales spécificités du contexte immobilier du territoire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault restent marquées par plusieurs phénomènes négatifs dont notamment la pénurie persistante d'offre locative et la présence manifeste d'habitat insalubre.

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault a décidé de maintenir la dynamique territoriale en reconduisant un Programme d'Intérêt Général d'Amélioration de l'Habitat (PIG) de la Vallée de l'Hérault sur la période 2018-2023. Ce dispositif concerne l'ensemble des 28 communes du territoire et vise à aider les propriétaires désireux d'engager des travaux d'amélioration de leur logement.

Objectifs stratégiques

Le programme vise l'accompagnement technique et financier des projets de réhabilitations sous maîtrise d'ouvrage privée. La communauté de communes a par ailleurs fait le choix de recourir au service d'un opérateur dédié chargé de la mission de suivi et d'animation du PIG.

Descriptif des opérations envisagées

Les travaux concernés portent sur les thématiques suivantes :

- Lutter contre l'habitat insalubre et indigne,
- Traiter et augmenter la fonctionnalité des centres anciens,
- Répondre aux attentes sociales en termes d'habitabilité,
- Lutter contre la précarité énergétique,
- Adapter les logements aux besoins des personnes, pour améliorer leur autonomie,
- Concourir à une gestion durable des ressources,
- Développer l'offre sociale des logements,
- Améliorer la situation des copropriétés fragiles.

Le programme vise un objectif total de 467 logements réhabilités dont 367 de propriétaires occupants, 85 de propriétaires bailleurs et 15 en copropriétés fragiles.

Maître d'ouvrage : communauté de communes Vallée de l'Hérault

Coût :

- Marché de suivi animation pour les 5 ans d'un montant de 632 400 € TTC
- Aides aux travaux (subventions allouées aux propriétaires) : 650 000 €
- Subventions pour le suivi animation du PIG : ANAH 61 360 € et programme Habiter mieux 22 960 €

Calendrier : Le PIG devra être effectif à compter de juillet 2018 pour une durée de 5 ans.

Partenariats techniques et financiers concernés par l'action :

Convention établie entre l'ANAH, le Département de l'Hérault et la CCVH pour le partenariat engagé sur la période d'exercice du PIG.

Des partenariats annexes sont développés par la mise en place de comités d'insalubrité associant CAF, ARS et UTAG.

Le réseau économique local est également impliqué dans l'opération en tant qu'interlocuteur de proximité des propriétaires.

Évaluation et suivi de la mesure

- Nombre de logements financés, nature des travaux, coût des travaux, reste à charge.
- Nombre de logements propriétaires bailleurs financés, répartition par typologie et par taille
- Nombre de logements vacants réhabilités
- Nombre d'occupants accompagnés en sortie d'indignité

Action 2 : Développement d'une offre de logements diversifiés	
Présentation de l'action	
Contexte	
Le PLH Vallée de l'Hérault (2016-2021) vise à conforter et structurer la production de logements notamment par une volonté marquée de soutenir la production locative sociale. Le taux d'équipement actuel du territoire montre son insuffisance (estimation à 4.2%), face à une importante demande (500 dossiers en attente au 31/12/2015) et à un besoin de la population dont les caractéristiques socio-économique démontrent que la moitié des ménages locataires du parc privé sont éligibles au logement très social PLAi (80% au logement social PLUS).	
Objectifs stratégiques	
Permettre la réalisation des objectifs fixés par le PLH, soit 500 logements en 5 ans et constituer un effet levier en orientant la production en fonction des priorités définies par le PLH (typologies des logements).	
Descriptif des opérations envisagées	
Il s'agit de conforter l'offre du parc public social et de mobiliser des logements communaux, cette production concernant des logements très sociaux et sociaux. Le référentiel d'aides du PLH permet le soutien à l'équilibre financier des opérations de construction de logements sociaux des bailleurs sociaux. Cet accompagnement financier vise les opérations en réinvestissement urbain ainsi que celles en extension urbaine. Par ailleurs, la communauté de communes aide les communes au conventionnement de logements communaux par un accompagnement technique au montage du projet et une aide financière de prise en charge des frais de maîtrise d'œuvre et une subvention d'équilibre financier à la construction. Maître d'ouvrage : communauté de communes Vallée de l'Hérault Coût : 216 000€ Calendrier : période d'exercice du PLH : 2016-2021 Partenariats techniques et financiers concernés par l'action : La CCVH accompagne les communes désireuses de créer des logements communaux afin d'obtenir des aides financières de l'Etat, du conseil départemental et de la Région (dispositif PALULOS).	
Évaluation et suivi de la mesure	
• Nombre de logements locatifs sociaux financés, par typologies et par types de financement • Evolution du taux d'équipement dans le parc de résidences principales • Niveau de performance énergétique des logements produits	

Action 3 : Conforter et structurer la production de logements
Présentation de l'action
Contexte
Le diagnostic du PLH a fait ressortir la nécessité d'orienter la production de logements vers de nouvelles formes d'urbanisation permettant d'intégrer le développement durable dans la conception urbaine et l'habitat. L'accompagnement aux communes dans la définition de leurs projets urbains vise à promouvoir des opérations de qualité tant sur le plan urbanistique, qu'architectural et environnemental. Le PLH comprend un programme d'actions détaillé à la commune en ce qui concerne les projets d'aménagement visant la production de logements tant en termes de volume, de typologies de logements, de moyens financiers et de programmation.
Objectifs stratégiques
La Communauté de communes Vallée de l'Hérault a décidé de promouvoir le caractère exemplaire d'opérations d'aménagement réalisées par les communes par l'accompagnement technique et financier qu'elle peut leur apporter. Par sa participation au suivi et à la coordination des études de programmation urbaine, la Communauté de communes souhaite veiller au caractère exemplaire des opérations d'aménagement. Cet accompagnement vise à orienter les communes : • vers des formes d'urbanisation plus denses pour une consommation des espaces naturels plus réduite, • vers des formes d'urbanisation plus respectueuses des paysages par la prise en compte des circulations douces, la gestion des eaux pluviales • vers un mode d'habitat plus durable en ce qu'il intègre le recours à des énergies renouvelables, à des matériaux écologiques et la maîtrise des besoins énergétiques
Descriptif des opérations envisagées
Le programme vise l'accompagnement technique et financier des projets d'aménagement lors de l'étude de leur programmation. Le financement d'étude sur les secteurs à enjeux a pour objet de définir : • Les principes d'aménagement • Les éléments de programmation : surfaces de plancher développées, nombre et typologies des logements • Les éléments de faisabilité technique : accès, desserte, réseaux • Les éléments de faisabilité financière : coût des acquisitions foncières, coûts d'aménagement, charges foncières, estimation du résultat brut d'opération.

Cette participation de la Communauté de communes est encadrée par une convention bi partite établie avec la commune concernée.

La participation de la Communauté de communes est limitée par période de 3 ans à chaque commune.

Maître d'ouvrage : communauté de communes Vallée de l'Hérault

Coût : 15 000€ maximum pour une étude de programmation urbaine par commune par an. Soit un prévisionnel financier du PLH de l'ordre de 90 000 € sur la période 2016-2021.

Calendrier : période d'exercice du PLH : 2016-2021

Partenariats techniques et financiers concernés par l'action : Le recours à une équipe pluridisciplinaire, notamment en matière d'urbanisme, de maîtrise d'œuvre d'espace public, d'architecture, de production de logement social ou d'opérations mixtes est requis.

Évaluation et suivi de la mesure

- Nombre d'études financées
- Nombre d'opérations urbaines ayant fait l'objet d'études et ayant effectivement été réalisées et nombre de logements produits
- Nombre de réunions techniques et de réunions PPA dans le cadre du suivi des PLU

Fiche action générique Vallée de l'Hérault

Titre de l'action : Restauration et entretien du fleuve Hérault

Présentation de l'action

Contexte

La communauté de communes Vallée de l'Hérault, compétente depuis le 1er janvier 2018 en matière de GEMAPI « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations », s'est engagée dans la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de restauration et d'entretien (PPRE) du fleuve Hérault.

Ce programme a été réalisé par le Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault (SMBFH) et s'étend des Causses de la Selle à Agde, pour 5 ans (2018-2022). Il précède l'engagement d'une démarche de fond sur la gestion des berges et des bords de l'Hérault, qui conduira à améliorer le fonctionnement naturel du fleuve.

Tout en tenant compte des nombreux et divers usages (captage agricole, pêche, sport d'eau vive, baignade...) qui ont contribué à façonner le fleuve, ce programme vise ainsi à répondre à des enjeux aussi bien : écologiques et morphologiques (la préservation du milieu physique et du milieu naturel (deux sites Natura 2000) ; de protection des biens et des personnes (prévenir la violence et les impacts des crues) ; d'accompagnement et de sensibilisation des usagers et acteurs quant à la conservation et amélioration de la ripisylve et de son fonctionnement.

Objectifs stratégiques

Les objectifs du PPRE sont de :

Réduire la vulnérabilité aux inondations des centres bourg

Réduire la vulnérabilité des ouvrages

Maintenir et développer la qualité du milieu naturel et des habitats

Lutter et contenir le développement des espèces invasives et/ou indésirables en fonction des secteurs

Favoriser la diversité des écoulements

Descriptif des opérations envisagées

Les opérations prévues dans le cadre de la mise en œuvre du programme ont été définies selon les enjeux suivants :

hydraulique : phase 1 - rattrapage entretien, phase 2 - entretien régulier annuel

morphologique : gestion des atterrissements

écologique : renaturation des ripisylves, élimination des déchets, gestion des espèces exotiques invasives, gestion des annexes fluviales

touristiques/ loisirs : entretien annuel – sécurité des activités de pleines natures gorges de l'Hérault

Il est également prévu la mise en œuvre d'actions transversales de sensibilisation : réalisation d'un guide de la bonne gestion des berges et de sa végétation à destination des propriétaires riverains et plus spécifiquement aux acteurs agricoles, principaux usagers des bords du fleuve ; accompagnement des collectivités qui prendront en compte les trames vertes et bleues dans leur document d'urbanisme ; mises en place de panneaux pédagogiques pour faire connaître le milieu naturel que constituent le fleuve et sa ripisylve sur les zones qui accueillent un large public ; accompagnement des riverains et les élus lors des chantiers d'aménagement de berges afin de les orienter le mieux possible.

Programme d'entretien sur le fleuve Hérault

Maître d'ouvrage : communauté de communes Vallée de l'Hérault

Coût : 760 000 € HT

Calendrier : mise en œuvre du PPRE sur une durée de 5 ans de 2018 à 2022

Partenariats techniques et financiers concernés par l'action :

Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault (SMBFH) : rôle de coordination du plan de gestion et d'assistance des maîtres d'ouvrage

Autres EPCI maîtres d'ouvrage : communauté de communes du Grand Pic Saint Loup, communauté de communes du Clermontais et communauté d'agglomération d'Hérault Méditerranée

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :

- Du territoire communautaire de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault porte un projet de territoire, Vallée 3 D « Démocratique, Durable et Digital », issu d'un diagnostic partagé et d'une concertation avec les acteurs des 28 communes qui la composent. Il est en cohérence avec les Défis de la Charte du Pays Cœur d'Hérault et s'articule avec la politique territoriale de la Région. Le présent projet de développement et de valorisation de la commune de Saint-André entre en résonance avec les orientations et objectifs stratégiques de la « Vallée 3 D » :

- Proposer des mobilités douces, adaptées à tous les usages et usagers, en alternative au véhicule individuel (en lien avec les fiche action 1.2, 2.1 et 2.3) :
 - o favoriser les déplacements multimodaux (projet de pôle multimodal à Gignac et aménagement d'aires de covoiturage)
 - o développer les modes de déplacement alternatifs (projet de liaison douce St-André-Gignac)
- Favoriser le réinvestissement des cœurs de ville et la réhabilitation pour lutter contre l'étalement urbain (en lien avec la fiche action 1.2)
- Implanter des équipements culturels qualitatifs en lien avec d'autres acteurs, afin de favoriser une action culturelle diversifiée sur l'ensemble du territoire et en articulation avec les dynamiques à l'échelle du Pays (en lien avec les fiches action 3.1, 3.2 et 3.3)

- Du territoire de projet du Pays Cœur d'Hérault

Le Pays Cœur d'Hérault fédère les intercommunalités de la vallée de l'Hérault, du Lodévois/Larzac et du Clermontais autour de la charte de développement 2014 – 2025 et de la construction du SCoT Pays Cœur d'Hérault. S'agissant de « *faire du cœur d'Hérault une terre d'accueil et de partage* », la valorisation du patrimoine naturel, urbain et historique adossée au développement des polarités culturelles et touristiques en seront les vecteurs privilégiés.

La « *priorité aux jeunes* » sous-tend clairement les différents projets de confortation et de développement des polarités scolaires, sportives et culturelles des bourgs centres. Elle se prolonge clairement dans les efforts programmés en matière de mobilités douces, avec l'ambition d'accompagner un changement de mentalité chez les nouvelles générations.

L'« *économie et l'emploi* » induisent une mobilisation partenariale autour du commerce de proximité et des secteurs de développement économique. Les aménagements de l'espace public seront guidés par la volonté de faciliter l'accès au tissu commercial, avec une réflexion autour des possibilités de stationnement, des modalités de circulation et des mobilités douces. Enfin, le renforcement des pôles de services au cœur ou à proximité des centres bourgs permettra de renforcer l'attractivité des centres en perte de vitesse.

L'« *agriculture* » et l'« *exigence environnementale* » sont le fondement des qualités paysagères du territoire qui seront valorisées par la connexion des zones urbanisées aux espaces cultivés et naturels très proches et imbriqués dans la ville.

Enfin, le défi « *urbanisation, logement et mobilité* » conduit à reconstruire la ville sur la ville et à densifier, en dessinant les liens fonctionnels les plus efficaces pour faciliter l'accès et l'implication des habitants depuis et vers les zones d'habitat.

Le SCoT en cours d'élaboration (phase de PADD) reprendra ces objectifs afin de leur conférer une portée prescriptive et opérationnelle pour les 20 prochaines années.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

La Région mobilisera ses dispositifs d'intervention en faveur de la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation du bourg centre de Saint-André-de-Sangonis et ce, notamment dans les domaines suivants :

- . Développement économique (infrastructures et revitalisation du commerce et de l'artisanat),
- . Qualification du cadre de vie,
- . Valorisation des façades,
- . Habitat (dont éco-chèques),
- . Équipements de services à la population,
- . Qualification de l'offre touristique,
- . Valorisation du patrimoine,
- . Équipements culturels,
- . Équipements sportifs,
- . Mise en accessibilité des bâtiments publics,
- . Transition énergétique (rénovation énergétique des bâtiments publics),
- . Projets ne s'inscrivant pas dans les dispositifs sectoriels existants mais présentant une réelle valeur ajoutée pour le projet de développement et la valorisation du bourg centre,
- . Études rendues indispensables pour approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique d'opérations structurantes.

Dans ce cadre, les projets relevant de la présente convention seront examinés dans le respect des dispositifs et taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants.

Le programme opérationnel pluriannuel relevant du présent contrat présenté par la Commune de Saint-André-de-Sangonis et la Communauté de Communes de Vallée de l'Hérault a vocation à s'inscrire dans le cadre du contrat de développement territorial du Pays Cœur d'Hérault sur la période 2018-2021. Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du contrat de développement territorial du Pays Cœur d'Hérault.

Article 8 : Modalités d'intervention et contributions de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault

Pour la période 2016-2025, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est dotée d'un projet de territoire s'appuyant sur 3 grands principes (Démocratique, Durable et Digitale) et 4 orientations autour desquelles s'organisent son action et ses compétences :

1- Pour une économie attractive et durable, novatrice et créatrice d'emploi : politique foncière et immobilier d'entreprise, actions de développement économique, politique locale du commerce, promotion du tourisme

2- Pour un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré : aménagement de l'espace, gestion et préservation de l'environnement, habitat

3- Pour des services de vie quotidienne pour tous : action en faveur de la petite enfance et de la jeunesse

4- Par et pour la culture : accompagner chacun dans le développement de ses valeurs humanistes : Ecole de musique intercommunale, Argileum la maison de la poterie et réseau intercommunal de la lecture publique

Dans le cadre du projet de territoire, la CCVH a la volonté de porter une vision de développement pour ses bourgs centres principaux, ses bourgs centres secondaires et ses villages.

A ce titre, la Communauté de communes intervient actuellement sur le territoire de la commune de Saint-André de Sangonis à travers la mise en œuvre projets ou d'équipements intercommunaux à caractère structurant :

- Le Programme d'Intérêt Général « Rénovissime » qui contribue à l'amélioration de l'habitat dans le centre ancien de Saint André de Sangonis. Entre le 1er octobre 2012 et le 31 décembre 2017, 40 propriétaires occupants et 3 propriétaires bailleurs ont ainsi été accompagnés et subventionnés pour la réhabilitation de leurs logements
- L'aménagement et la gestion de la zone d'activités (Z.A.E.) Ecoparc Cœur d' Hérault, qui vise à accueillir une centaine d'entreprises et être ainsi le plus grand parc d'activités de la vallée de l'Hérault.
- La rénovation et l'extension en 2017 de la maison des entreprises Novel'ID situé sur l'écoparc permettant d'offrir un lieu de services innovants aux entreprises
- L'animation et la gestion de la collection de la bibliothèque de Saint-André de Sangonis, qui fait partie du réseau intercommunal des bibliothèques de la Vallée de l'Hérault

Les modalités d'intervention et contributions de la CCVH dans le cadre du contrat Bourg-Centre seront étudiées ultérieurement, selon ses compétences et le règlement d'aides attribué aux communes.

Article 9 : Contributions et modalités d'intervention du Pays Cœur d'Hérault

Le Pays Cœur d'Hérault accompagne la Ville de Saint-André-de-Sangonis dans la définition et la mise en œuvre de son projet de développement et de valorisation.

Le Pays est maître d'ouvrage d'une mission confiée à l'agence TRAVERSESES, cofinancée par la Région, pour accompagner les bourgs-centres du territoire dans la définition de leur projet.

Cet accompagnement a largement contribué à la rédaction du présent contrat, en étroite partenariat avec les services du Pays et de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault.

Le Pays propose de mobiliser son ingénierie pour faciliter la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation, en garantissant la prise en compte des objectifs prioritaires à l'échelle du pays.

Il s'engage notamment à accompagner la commune dans la recherche des cofinancements les plus larges, du niveau local au niveau européen.

Il valorise les actions menées par la commune dans le cadre du présent contrat et les intègre dans les orientations de développement qu'il soutient.

Article 10: Autres contributions

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault (CCI), forte de plus de 60 000 adhérents, a développé une expertise unique en matière de connaissance du tissu économique et des modes de développement observés sur le territoire.

La CCI s'affirme comme partenaire incontournable des actions de développement commercial, mais aussi pour accompagner les projets centrés sur l'habitat, l'espace public et la mobilité afin de rechercher la meilleure fonctionnalité d'un point de vue commercial.

La Caisse des Dépôts et Consignations est le partenaire naturel de l'investissement des collectivités locales.

Par le biais de sa délégation régionale Occitanie, la Caisse des Dépôts et Consignations intervient dans la problématique du soutien aux bourgs centres, étant partie prenante des dispositifs contractuels initiés par l'Etat et la Région.

Elle est notamment susceptible de subventionner l'ingénierie territoriale mobilisée dans le cadre des projets bourg centre, d'accompagner le montage d'opérations complexes et de distribuer des emprunts spécifiques en fonction des thématiques abordées.

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Hérault (CAUE)

Aux termes de la loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Hérault (CAUE) est chargé de poursuivre, sur le plan local, les objectifs définis au plan national en vue de promouvoir la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale. Parmi les missions qui lui sont assignées, le CAUE conseille les collectivités territoriales dans tous les projets et démarches d'aménagement des territoires. Le CAUE sera présent aux côtés de la commune pour orienter et canaliser le travail de conception architecturale et paysagère dans le cadre du programme de développement et de valorisation. Il participera aux comités techniques et aux comités de pilotage des différentes actions.

Article 11 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » est créé. Il associe les signataires du présent contrat :

- La commune de Saint André de Sangonis
- la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault
- Le Pays Cœur d'Hérault
- La Région Occitanie
- La CCI 34
- La Caisse des Dépôts et Consignations

Ce comité de pilotage associera également les partenaires suivants :

- Les services de l'Etat (Préfecture, DDTM, UDAP, ...)
- Le Département de l'Hérault, partenaire privilégié de la Commune dans la mise en œuvre des projets
- Le CAUE 34
- L'EPF
- L'ADEME
- La CAF

Enfin d'autres partenaires et organismes seront associés aux travaux du comité de pilotage en fonction des thématiques abordées.

L'organisation et le secrétariat permanent de cette instance de concertation sont assurés par la commune de Saint André de Sangonis

Il a pour mission :

- de mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- de suivre attentivement l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du contrat de développement territorial régional du Pays de cœur d'Hérault
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Article 12 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une première période débutant à la date de sa signature et se terminant au 31 décembre 2021.

Fait à XXXXXXXXXXXX le XXXXXX

La Présidente de la Région Occitanie

Le Président de la CCVH

Le maire de la commune de Saint André de Sangonis

Carole DELGA

Louis VILLARET

Jean Pierre GABAUDAN

Le Président du Pays Coeur d'Hérault

Le Président de la CCI de l'Hérault

Le Président de la Caisse des Dépôts et Consignations Occitanie

Louis VILLARET

André DELJARRY

Thierry RAVOT